

BEIHEFTE ZUR
ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE

BEGRÜNDET VON GUSTAV GRÖBER
FORTGEFÜHRT VON
WALTHER VON WARTBURG UND KURT BALDINGER
HERAUSGEGEBEN VON MAX PFISTER

Band 245

LISELOTTE BIEDERMANN-PASQUES

Les grands courants
orthographiques au
XVII^e siècle et la formation
de l'orthographe moderne

Impacts matériels, interférences phoniques,
théories et pratiques
(1606–1736)



MAX NIEMEYER VERLAG TÜBINGEN
1992

Die Deutsche Bibliothek – CIP-Einheitsaufnahme

Biedermann-Pasques, Liselotte:

Les grands courants orthographiques au XVIIe siècle et la formation de l'orthographe moderne : impacts matériels, interférences phoniques, théories et pratiques (1606 – 1736)
/ Liselotte Biedermann-Pasques. – Tübingen : Niemeyer, 1992

(Beihefte zur Zeitschrift für Romanische Philologie ; Bd. 245)

NE: Zeitschrift für Romanische Philologie / Beihefte

ISBN 3-484-52245-3 ISSN 0084-5396

© Max Niemeyer Verlag GmbH & Co. KG, Tübingen 1992

Das Werk einschließlich aller seiner Teile ist urheberrechtlich geschützt. Jede Verwertung außerhalb der engen Grenzen des Urheberrechtsgesetzes ist ohne Zustimmung des Verlages unzulässig und strafbar. Das gilt insbesondere für Vervielfältigungen, Übersetzungen, Mikroverfilmungen und die Einspeicherung und Verarbeitung in elektronischen Systemen.
Printed in Germany.

Druck: Weihert-Druck GmbH, Darmstadt

Einband: Heinr. Koch, Tübingen

Table des matières

Préface.....	15
Abréviations.....	20
Alphabet phonétique international.....	22
Introduction	
1. Buts.....	25
2. Cadre chronologique.....	28
3. Situation linguistique au XVIIe siècle.....	28
4. La controverse orthographique au XVIIe siècle.....	30
5. Terminologie de la controverse.....	42
6. La notion d'orthographe dans les dictionnaires.....	55
I Des contraintes matérielles extralinguistiques au XVIIe siècle : l'orthographe, les imprimeurs et les ouvriers typographes, les auteurs	
1. La mise en place des caractères minuscules <i>j</i> et <i>v</i> et des majuscules <i>J</i> et <i>U</i>	
1. La mise en place des caractères minuscules <i>j</i> et <i>v</i>	61
2. L'adoption des capitales <i>J</i> et <i>U</i>	71
3. Causes de la lenteur de l'adoption de l'usage de <i>j</i> et <i>v</i> , <i>J</i> et <i>U</i>	73
4. Redistribution graphique et orthotypographique due à l'adoption de <i>j</i> et <i>v</i> et des capitales <i>J</i> et <i>U</i>	74
5. Quelques aspects de l'héritage orthographique lié à l'ancienne confu- sion de <i>i</i> et <i>u</i> voyelle et consonne.....	80
2. Etats de faits matériels en contradiction avec une optimisation du système graphique	
1. L'absence de capitales accentuées.....	83
2. La distribution de caractères liée à différentes professions de l'écrit.....	86
3. Impact de l'usage manuscrit sur l'usage typographique.....	89
4. La présence de ligatures dans les casses, un frein à la modernisation orthographique.....	92
5. Un exemple de désambiguïsation phonique et graphique au moyen du tracé du caractère.....	93
3. Problèmes matériels autour de l'accentuation	
1. La tradition latine dans la mise en place de l'accentuation du français.....	98

2. Les interférences des fonctions de l'accentuation latine et française dans l'usage typographique au XVIIe siècle	99
2.1 L'hésitation de Maupas : * <i>écrire</i> ou * <i>êcrire</i> ?.....	99
2.2 Monet 1630 : emplois concurrents des accents aigu et circonflexe.....	101
2.3 Charlet 1633 : une certaine polyvalence des accents aigu, circonflexe et grave	104
2.4 Jrilodrad 1686 : l'accent aigu en français note une durée longue comme en latin	105
2.5 Renaud 1697 : confusion de la fonction de l'accent grave en français avec l'accent de hauteur latin.....	105
2.6 La tradition typographique de l'accentuation dans les textes latins de l'époque, d'après l'imprimeur Fertel	106
3. Absence d'une marque pour la notation de <i>e</i> ouvert	
3.1 Absence d'une marque	108
3.2 L'accent grave n'est pas disponible	109
3.3 Corneille 1663 et la proposition d'introduction de l'accent grave à fonction phonique.....	110
4. Une accentuation insolite sur le <i>e</i> du digramme nasal (<i>ijen</i> , <i>em</i>	111
4. Les imprimeurs et l'orthographe	
1. Les doutes des imprimeurs sur l'orthographe	
1.1 Jrilodrad 1686 et les <i>Doutes sur l'ortographe franceze</i>	113
1.2 Fertel 1723 et la <i>Science pratique de l'imprimerie, contenant des instructions très-faciles pour se perfectionner dans cet art</i>	118
2. Les solutions orthographiques apportées aux imprimeurs : "Le Plan d'une orthographe suivie pour les imprimeurs" dans le <i>Journal de Trévoux</i> 1719	121
2.1 Les imprimeurs et l'orthographe : deux pratiques possibles.....	122
2.2 L'enseignement du "Plan"	122
5. Les rapports imprimeurs-auteurs à travers les écrits/imprimés du XVIIe siècle	
1. D'Arsy : "Un nombre presque innombrable de fautes en l'ortografe".....	125
2. L'orthographe liée à l'usage des imprimeurs.....	127
3. Les raisons économiques, un frein à l'orthographe nouvelle et à la modernisation	128
4. L'impact des difficultés socioéconomiques des métiers du livre sur l'orthographe	130
4.1 L'hésitation à faire fondre de nouveaux caractères	130
4.2 Des contingences économiques à l'origine de l'insuffisance de connaissances des imprimeurs.....	130
4.3 De l'imprimeur humaniste au technicien	131
5. Quelques-uns des critères des "meilleures impressions" selon les auteurs	132

II Système phonologique et système graphique : la mise en place des règles de notation de l'orthographe modernisée

6. Traits caractéristiques du système phonologique du français au XVIIe siècle	
<i>Tableau</i> : "Le Nouvel Alfabet françois" de Dangeau.....	136
1. Le système vocalique	137
1.1 Voyelles brèves/voyelles longues	138
1.2 Voyelles ouvertes/voyelles fermées.....	138
1.3 Une distinction de timbre entre <i>o</i> et <i>au</i> , entre <i>-eu(r)</i> et <i>-eu(s)</i>	139
1.4 A propos de <i>e caduc</i>	139
1.5 Voyelles orales/voyelles nasales.....	140
1.6 Digramme/diphthongue	141
1.7 La double articulation de la "lettre" (du "graphème").....	141
1.8 L'insuffisance de l'alphabet latin pour la notation du système vocalique français	141
2. Le système consonantique	143
2.1 Comparaison du système consonantique latin avec celui du français du XVIIe siècle.	144
<i>Tableau comparatif</i> du "système consonantique latin avec celui du français au XVIIe siècle"	144
2.2 L'insuffisance de l'alphabet latin pour la notation du système consonantique	146
<i>Tableau</i> : "Le système vocalique et consonantique du français à la fin du XVIIe siècle. Quelques-unes des variétés de prononciation" ..	149
7. Quelques aspects des variétés de parlers régionales et dialectales, des variétés de parlers de groupes sociaux	
<i>Tableau</i> des "auteurs étudiés selon le parler de leur région d'origine".	152
1. Quelques aspects de la diversité des parlers des hommes de lettres et des grammairiens de notre corpus	153
1.1 L'hésitation entre une prononciation fermée de <i>e</i> en syllabe initiale et une prononciation avec <i>e caduc</i>	153
1.2 La prononciation dite "villageoise" de <i>e caduc</i> par <i>EU</i>	155
1.3 Le remplacement de <i>e</i> ouvert par <i>e</i> fermé, un trait du français parlé en Normandie	155
1.4 Une prononciation avec <i>e</i> ouvert ou <i>e</i> fermé en syllabe initiale... ..	155
1.5 Un <i>e</i> fermé en finale plus ouvert que <i>e</i> "médiocre", un trait du français parlé en Picardie ?.....	157
1.6 L'existence de diphthongues nasales.....	158
1.7 Une prononciation distincte de <i>an</i> et <i>en</i>	159
1.8 Le mythe de la pureté du parler de Saumur	160
2. La diversité au sein de l'Académie	161
2.1 La variété de perception de <i>E</i> initial de <i>vous estes</i>	161
2.2 A propos de la prononciation de <i>h</i> dit "aspiré".....	161
2.3 Le <i>s</i> interne muet ou non dans <i>constrindre</i> ?.....	162
2.4 La prononciation distincte de <i>an</i> et <i>en</i>	162
2.5 Une liaison après voyelle nasale, type <i>bo-n-à rien</i> , un trait du français parlé en Normandie	163
2.6 Des aspects d'une prononciation "provinciale" chez d'Olivet....	163
3. La diversité de prononciation imputée au facteur de classe sociale....	163
3.1 La prononciation de la désinence du futur (2e pers. plur.) par <i>e</i> ouvert.....	163

3.2 L'adoucissement de la prononciation de <i>r</i> , une prononciation des "Précieuses"	164
3.3 La prononciation par <i>ou</i> de <i>o</i> suivi de consonne nasale.....	164
8. Approche du fonctionnement du système phonologique	
1. Les différentes étapes dans la perception et la description du système des <i>E</i> au XVII ^e siècle	167
1.1 De la description d'un système binaire des <i>E</i> à un système à quatre termes.....	168
1.2 Caractéristiques de la phonologie des <i>E</i> au XVII ^e siècle	173
1.3 Le développement de la "phonétique articulatoire", un tournant dans la description des <i>E</i>	180
2. La théorie de "l'accent tonique" du français.....	186
2.1 La conception théorique de l'accentuation de Nicot	187
2.2 De Maupas jusqu'à la deuxième moitié du XVII ^e siècle	189
2.3 L'identification d'un "accent tonique"	190
3. La théorie de la quantité.....	194
3.1 Des durées étymologiques à la mise en place des règles de quantité	195
3.2 Confusion entre la notation de la quantité en latin et en français..	196
3.3 Du <i>Manuscrit</i> de Mezeray à la <i>Prosodie</i> de d'Olivet : la mise en place des règles de distribution de la quantité.....	198
9. La mise en place des règles de notation de l'orthographe modernisée	
1. Les règles de notation	203
1.1 La fonction diacritique des lettres muettes de l'orthographe ancienne/la fonction équivalente des accents.....	203
1.2 La fonction des accents aigu, grave et circonflexe.....	203
1.3 La règle phonique et graphique d'accentuation et de désaccentuation	205
1.4 La règle d'écriture analogique de l'accent circonflexe "familial"..	206
2. Les différentes étapes de la mise en place des règles d'accentuation dans le <i>Dictionnaire de l'Académie</i>	207
2.1 Le <i>Manuscrit</i> de Mezeray 1673 et les réticences à l'accentuation	207
2.2 Le <i>Dictionnaire de l'Académie</i> et la mise en place des règles d'accentuation	210
10. Causes des divergences de notation	
1. Un seul signe, l'accent aigu, pour la notation de <i>e</i> fermé, <i>e</i> ouvert et <i>e</i> moyen	215
2. La méconnaissance de la fonction des accents	216
3. La méfiance à l'égard de l'accentuation.....	216
4. Emploi des accents comme signes de transcription et/ou de notation	
4.1 Chez Robert Estienne	217
4.2 Chez Nicot.....	219
4.3 Chez Oudin.....	221
4.4 Chez Chiflet.....	223
5. Les divergences des fonctions des accents dans les systèmes graphiques réformés	224

5.1 Chez Meigret.....	224
5.2 Chez Peletier du Mans.....	225
5.3 Chez Poisson.....	225
5.4 Chez Lartigaut.....	227
5.5 Chez Dangeau.....	227
6. L'emploi d'un double système d'écriture.....	228
6.1 Chez Monet.....	228
6.2 Chez D'Arsy.....	228
6.3 Chez Somaize.....	228
6.4 Chez Hindret.....	228
6.5 Chez Dangeau.....	230
6.6 Chez Buffier.....	231

III Les grands courants orthographiques en présence : théories et pratiques

11. Le courant d'orthographe ancienne	
1. Les vues théoriques et la pratique orthographique de R. Estienne	235
2. Le système graphique du <i>Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne</i> de Nicot.....	244
3. Les théories de l'écrit dans l'orthographe étymologique "ordinaire" du <i>Dictionnaire de l'Académie</i>	250
3.1 Bossuet et les théories de l'écrit sous-jacentes à l'ancienne orthographe étymologique.....	251
3.2 Regnier Desmarais et la théorie de l'orthographe "ordinaire" du <i>Dictionnaire de l'Académie</i>	253
4. L'écart entre l'orthographe ancienne et le consensus orthographique retenu dans le <i>Dictionnaire de l'Académie</i> de 1694.....	259
12. Le courant d'orthographe modernisée	
1. La pratique avant Richelet.....	261
2. La pratique de Richelet 1680.....	267
2.1 Le principe d'écriture phonogrammique.....	268
2.2 Quelques traits d'une orthographe phonétique.....	269
2.3 Une orthographe modernisée.....	269
2.4 La distinction des homonymes.....	270
3. Buffier et la théorie d'une orthographe modernisée.....	271
3.1 La priorité du principe d'écriture phonogrammique.....	272
3.2 La simplicité du rapport graphie-phonie.....	272
3.3 La nécessité de dissocier l'étymologie de l'orthographe.....	272
3.4 Intérêt du principe d'écriture étymologique et idéovisuel pour la distinction des homonymes.....	272
4. Girard et la théorie d'une orthographe modernisée.....	273
4.1 Le programme orthographique de Girard.....	273
4.2 Importance de l'orthographe comme "canal de transmission de la culture".....	274
4.3 Nécessité d'une modernisation des méthodes d'apprentissage de la lecture.....	274
4.4 Les théories de l'écrit de Girard.....	275
Tableau : "Le système graphique de Girard".....	286

13. Le courant d'orthographe phonétique et réformée	
1. La priorité du principe phonogrammique.....	293
2. La théorie de l'accentuation. Une théorie étymologique de l'accentuation	299
3. Le principe d'écriture morphogrammique	301
3.1 La mise en place des marques graphiques dans le paradigme verbal (comparaison entre les différents courants orthographiques).....	302
3.2 Les graphies phonétiques pour <i>oi</i> dans le radical et les désinences verbales	310
3.3 Les marques du nombre.....	311
3.4 Les marques du genre.....	315
3.5 Les alternances vocaliques de type morphogrammique.....	316
4. Le principe d'écriture idéovisuel et la distinction des homonymes	
4.1 Pour l'expressivité du signe	316
4.2 La distinction d'homonymes.....	318
<i>Tableau</i> : "La distinction des homonymes dans le courant d'orthographe nouvelle"	327
14. La bataille autour du principe d'écriture étymologique	
1. Le principe étymologique, "une catégorie de la pensée"	329
1.1 Le principe étymologique justifié par la "raison"	330
1.2 Le principe étymologique aux confins de la raison.....	332
2. Les arguments contre le principe d'écriture étymologique.....	332
2.1 L'inutilité des lettres étymologiques	333
2.2 Le faible pourcentage de mots qui ont conservé un rapport avec l'étymologie.....	333
2.3 L'uniformisation et la correction graphiques n'impliquent pas la présence de lettres étymologiques.....	334
2.4 Les lettres étymologiques brouillent le processus d'encodage et de décodage.....	334
2.5 Aspect juridique de l'orthographe : la référence au droit coutumier	335
2.6 Evolution de l'usage linguistique.....	335
3. Quelques-unes des causes du maintien de l'ancienne orthographe en usage, d'après Monet.....	336
3.1 Causes didactiques, économiques et sociales	336
3.2 L'existence d'actes publics et de livres mal traduits du latin	336
3.3 La manie étymologisante de certains humanistes	337
3.3 Les premiers auteurs français du VIII ^e siècle responsables de cette "bigearre écriture"	337
15. Les grands courants orthographiques au XVIII^e siècle et le facteur de l'usage	
1. Les grands courants orthographiques et le degré de référence à l'usage.....	339
2. L'usage dans l'orthographe du <i>Dictionnaire de l'Académie</i>	344
2.1 L'usage, un facteur d'immobilisme graphique.....	344
2.2 L'usage, un facteur d'évolution	346
3. L'usage dans le courant d'orthographe modernisée.....	348
3.1 Usage/langue/orthographe.....	348
3.2 L'usage une condition d'acceptabilité de l'orthographe nouvelle.	349

3.3 L'orthographe "nouvéle"/l'orthographe dite "trop novéle"	349
3.4 L'usage "constant"/"partagé"/"obscur"	350
4. L'usage dans le courant d'orthographe phonétique et réformée	352
4.1 Concessions des réformateurs à l'usage	352
4.2 Une certaine crainte devant de nouveaux usages	354
4.3 La raison au-dessus de l'usage	355
4.4 Les normes distinctes de l'aspect oral et écrit de la langue : seul l'oral relève de l'usage (théorie de Lartigaut).....	357
4.5 Le facteur de l'usage comme mécanisme d'implantation d'une réforme.....	357
5. Causes de la souveraineté de l'usage : les mentalités	358
Conclusion	361
Questions pratiques.....	377
1. A propos du corpus	379
2. Méthodologie	383
Tableau de synthèse : "Les systèmes graphiques dans les grands cou- rants orthographiques : similitudes et points de rupture"	389
Table des illustrations et documents	417
Bibliographie.....	471
1. Corpus	473
2. Bibliographie générale.....	476
Index	485

Préface

L'orthographe est une invention grecque - comme l'attestent toujours le *th* et le *ph* pieusement embaumés dans la texture du mot. Elle apparaît au tournant des deuxième et premier siècles avant notre ère, au moment où la grammaire, autre invention grecque, se constitue en tant que science de la correction linguistique. L'orthographe est une partie de cette grammaire : une fois établie l'*orthoépïe*, l'expression orale correcte, on passe à l'orthographe, établissement de ce que doit être la représentation correcte de cet oral correct. Des nombreux travaux que les Grecs ont consacrés à cette question nous n'avons plus que de minces fragments, assez cependant pour en saisir l'orientation générale.

L'orthographe naît quand on prend conscience de l'imperfection de l'alphabet au regard du principe même qui a présidé à sa création, celui d'une représentation univoque et intégrale des unités phoniques. On constate qu'écrire ne consiste pas à appliquer simplement et automatiquement le code alphabétique. A cela deux raisons, que les Grecs mettent en lumière et qu'on retrouvera dans l'histoire de toutes les écritures alphabétiques.

D'abord l'alphabet grec résulte d'un emprunt aux Phéniciens, suivi d'une longue période de retouches permettant une meilleure adaptation à la langue grecque. Mais vient un temps où l'on n'y touche plus, alors qu'il n'est pas vraiment parfait (l'écriture peut noter, par exemple, la différence [δ/θ] mais pas la différence [$\check{\alpha}/\bar{\alpha}$] ; d'où la production d'homographes, lorsqu'une seule forme écrite correspond à deux ou plusieurs formes que l'oral différencie. Faute de toucher à l'alphabet, les grammairiens inventent alors des signes "diacritiques" supplémentaires (accents, esprits, signes de durée), signes dont l'usage sera du reste d'abord limité aux cas où le texte écrit serait par trop ambigu.

Mais il y a plus grave. Si l'alphabet ne change pas, la langue, elle, évolue, et l'on doit bien un jour constater que la relation univoque signe-son n'existe plus. Ainsi voit-on les grammairiens de l'Antiquité se colleter, par exemple, avec la question du *iotaïsme*, le passage uniforme à [i] de plusieurs anciennes diphthongues et voyelles; le principe alphabétique demanderait une transcription uniforme par le *iota*, mais les anciennes graphies ont une vigoureuse tendance à se maintenir, et aujourd'hui encore le *iotaïsme* fait les beaux jours de l'orthographe du grec moderne où il y a six façons de transcrire le son [i].

Ce maintien obstiné s'explique fort bien du reste. Passés les premiers temps de l'adoption de l'alphabet, quand la pratique de l'écriture est assez largement diffusée, les usagers n'écrivent pas en refaisant à chaque fois une analyse de l'oral, mais en reproduisant (plus ou moins approximativement) ce qu'ils ont déjà vu écrit. Le décalage entre l'oral et l'écrit n'est pas non plus un obstacle insurmontable à la

lecture, aussi longtemps que scripteur et lecteur ont part au même état de langue : le lecteur expérimenté ne déchiffre pas son texte, mais restitue l'oral à partir d'un minimum d'indications, et l'écriture peut être incorrecte sans grand dommage pour la communication. Paradoxe classique de la représentation : à qui connaît l'objet représenté, point n'est besoin d'une représentation "parfaite".

Les grammairiens grecs n'ont donc pas entrepris de ramener l'écriture au principe alphabétique, mais, prenant acte de la situation, ils ont conçu l'orthographe comme une science enseignant à trouver la graphie convenable quand l'oreille n'y suffit plus. Pour reprendre l'exemple du *iotacisme*, on entérine la multiplicité des graphies correspondant à [i], mais on établit dans quel cas il faut utiliser telle ou telle; pour cela on rattache le mot litigieux à une série, au moyen de critères qui deviendront vite canoniques : étymologie, analogie, dialecte, histoire. L'orthographe des Grecs est donc en somme une sorte de supplément aux règles de l'alphabet.

L'histoire recommence à Rome. Elle y est mieux connue grâce à une abondante littérature orthographique, bien conservée : adoption de l'alphabet grec après retouches étrusques; période "fluide" où l'instrument est amélioré, puis figement et sacralisation de l'intouchable alphabet. Le lamento continu des grammairiens sur les "lettres manquantes" et les "lettres superflues" n'y fera rien, et si l'empereur Claude invente bien trois nouvelles lettres, elles ne survivent pas à son règne (on dit qu'il en fut de même plus tard pour le roi mérovingien Chilpéric).

Dans la réflexion théorique des Latins sur l'écriture, deux courants s'opposent nettement : d'une part les tenants du principe "il faut écrire comme on parle", qui peuvent aller fort loin (écrire la moitié d'un *M* quand [m] est assourdi en finale); d'autre part ceux qui tirent parti du décalage de l'écrit et de l'oral pour donner une représentation à des sortes "d'éléments de sens", et qui peuvent aller fort loin eux aussi (mettre plus de lettres dans les mots qui expriment la pluralité ou la grandeur). Entre les deux, les orthographistes de l'époque impériale partent d'une analyse de l'oral et proclament qu'il faut "écrire comme on parle", que l'écrit n'a pas à faire "mieux" que l'oral (ils sont, en particulier, très hostiles à la différenciation des homonymes); mais ils ne touchent pas à l'alphabet, ils entérinent les dissymétries entre inventaire des sons et inventaire des lettres, et s'emploient à justifier les graphies enracinées en recourant aux mêmes critères que leurs devanciers grecs.

Cela pour la théorie. En pratique la liberté règne, et il n'y a pas à Rome d'orthographe au sens d'unique forme écrite de référence. Les usagers récusent volontiers l'idée même de règle, que les grammairiens n'ont pas vraiment le pouvoir d'imposer. On le verra dans la basse latinité, quand la grammaire scolaire, ayant renoncé à ses ambitions, se contente d'enseigner qu'il faut écrire comme les Anciens, cependant que les usagers écrivent n'importe comment, et de plus en plus n'importe comment...

Nouveau recommencement avec le français, qui hérite d'un alphabet inadéquat (l'alphabet latin), et qui évolue, cependant que l'écriture bricole des solutions en ordre dispersé. Il faudra très longtemps avant qu'on en arrive à cette Orthographe pour laquelle nos contemporains s'affrontent dans des championnats très médiatisés et des polémiques qui ne le sont pas moins!

Dans cette longue histoire, Liselotte Pasques a choisi d'examiner un moment crucial, celui des débats qui entourent, au XVII^e siècle, la gestation et la mise en place de l'étalon, le trésor des références : le *Dictionnaire de l'Académie*. Cet objet n'est pas l'innocent produit d'une science désintéressée; c'est une pièce dans le vaste dispositif d'unification et de centralisation voulu par Richelieu. Le dictionnaire enregistre le bon usage en matière de langue, mais aussi d'écriture : il devrait ensuite suffire de se référer à ce monument pour décider sans hésitation "cette graphie est correcte, celle-là ne l'est pas" - correcte, c'est-à-dire identique à celle qui a été enregistrée, quelles que soient par ailleurs les justifications de la forme enregistrée : le dictionnaire c'est la loi, qui ne se discute plus. Mais qui a été fort discutée par les Académiciens eux-mêmes, si l'on en juge par le *Manuscrit* de Mezeray donnant le compte-rendu de fameuses séances où l'on s'affrontait sur l'accent circonflexe ou sur tout autre détail pour lequel il fallait passer au vote ! La loi graphique est comme toutes les autres, fort humaine, trop humaine...

Autour de l'entreprise académique on s'est beaucoup agité. L. Pasques a retenu les textes de trente-neuf auteurs très divers : tout le monde se mêle d'orthographe; les Précieuses auront la leur, Pierre Corneille est à la pointe de l'innovation, Bossuet dans un juste milieu... Le débat sur l'écriture s'intègre tout naturellement dans le plus vaste ensemble de la querelle des Anciens et des Modernes. Trois tendances se font jour : partisans du statu quo (ce sera à peu près l'attitude des académiciens); partisans d'une phonographie à tout crin, dont l'audace paraît à peine concevable aujourd'hui; partisans, enfin, d'une voie moyenne, dont les innovations, mesurées et "raisonnables", finiront par triompher au milieu du XVIII^e siècle, ralliant l'Académie, et subsistent toujours peu ou prou dans l'orthographe actuelle. L. Pasques analyse ces trois tendances, en s'attachant avant tout à retracer la genèse, mouvementée et quelque peu aléatoire, de notre intouchable orthographe.

Comme chez les Grecs et les Latins, tout part du constat que le principe alphabétique n'est plus appliqué dans l'usage ou les usages graphiques. Les linguistes modernes sont parvenus à restituer de façon satisfaisante ce que devait être le français oral du XVII^e siècle - passablement différent du nôtre, faut-il le souligner - ce qui nous permet de mesurer les difficultés d'une représentation correcte de ce système et d'évaluer les solutions proposées. Notre savoir dépend du reste en grande partie des analyses faites au XVII^e siècle par des grammairiens soucieux de fonder une réforme de l'écriture sur une description précise de la langue orale. Non sans difficulté : la référence au latin perturbe toujours la perception et la description du système français; mais nous sommes à un moment où l'étau de cette référence se desserre peu à peu : on voit mieux du coup les particularités du français - des français, faudrait-il dire, car les observateurs sont également sensibles aux variantes régionales et dialectales. La description fait en tout cas de grands progrès à cette époque, en particulier avec la phonétique articulatoire de Dangeau.

Au regard de cette analyse de l'oral, il n'est que trop évident que l'alphabet est inadéquat, mais il est quasiment intouchable. On propose bien des lettres nouvelles, à l'instar de Claude et de Chilpéric, mais avec aussi peu de succès qu'eux. Seule réussite, celle des lettres "ramistes" (*j* et *v* distingués de *i* et *u*), adoptées partiellement au XVI^e siècle, mais dont l'adoption définitive demandera plus d'un siècle. Il faudra très longtemps aussi pour commencer à régulariser l'usage des signes dia-

critiques, tréma, accents, cédille ("l'ameson industriel", "le ç à queue des Hespaignols"), qui servaient un peu à tout, au hasard de l'inspiration des usagers. Ainsi en un temps où *u* notait indifféremment [y] ou [v], on pouvait prévenir les ambiguïtés en opposant *û/u* [y/v], ou bien *hu/u* [y/v], subterfuges rendus caducs par la différenciation graphique *u/v*, mais qui n'en persistent pas moins pendant longtemps (voir des traces, aujourd'hui encore, dans *huile*, issu du latin *olea*, mais ainsi différencié de *uile* pour *vile*, etc.).

L'histoire des accents est particulièrement embrouillée, et il faut toute la patience de L. Pasques pour en venir à bout. Il faut dire que l'aigu, le grave et le circonflexe sont au départ des inventions des grammairiens grecs pour transcrire (iconiquement) les mouvements de la voix qui monte et qui descend, alors qu'à l'arrivée, et après bien des aventures, ils servent à noter soit la longueur d'une voyelle (circonflexe), soit une différence de sens, du type *d/a* (grave), soit une différence de sons (aigu et grave, qui permettent de transcrire les différents *E*).

L'élimination des lettres "muettes" (qui ne correspondent pas à une unité de la forme orale) ne connaîtra pas moins de vicissitudes et restera largement inachevée. La résistance est ici, surtout, celle des amateurs d'étymologie, qui aiment voir les mots garder une trace de leur origine - car le fait que l'écriture puisse véhiculer un "supplément d'information", déjà exploité par les Anciens, séduit toujours, et jusqu'à des réformateurs avérés (Girard, qui écrit à propos de *ph* : "Pour moi, j'en use avec modération : je ne m'en sers que dans les noms propres comme *phaéton*, *Philippe* [...] dans *Philosophe*, où je crois qu'il sied à merveille, par le respect que nous devons avoir pour les Sages de la Grèce; et dans *emphase*, afin de conserver dans l'Orthographe même du mot quelque chose qui réponde à ce qu'il signifie"; Lartigaut, qui tient à écrire *Qor* (de chasse) : "Ce *Q*, fêt de cête fason exprime la figure même de cet instrument").

L. Pasques attire aussi l'attention sur d'autres facteurs de l'inertie graphique; elle y a d'autant plus de mérite qu'on y pense moins, d'ordinaire. Si l'on répugne à utiliser les accents dans l'écriture manuscrite, c'est aussi parce que cela obligerait à lever la main et ferait donc perdre du temps. Même souci d'économie, mais dans un autre genre, chez les imprimeurs qui répugnent à faire fondre de nouveaux caractères, ou à se débarrasser de leurs anciennes ligatures, qui continuent à utiliser les finales en *z* quand ils manquent de caractères accentués ou qui, arrivant au bout de leur provision de *i* et de *s*, continuent en les remplaçant par des *y* et des *x*, pratique aléatoire que l'usage a parfois sanctionnée.

Mais la résistance aux innovations a surtout des racines idéologiques, que L. Pasques a bien raison de rappeler. *Réforme* est un mot qui a mauvaise presse au XVII^e siècle : cela sent sa *R.P.R.* (Religion prétendue réformée), une mauvaise volonté de désobéissance à l'ordre établi, l'orgueil mal séant du *particulier*, qui veut penser par lui-même au lieu de se plier sans réflexion aux us et coutumes qui régissent la communauté. De plus, simplifier et rationaliser l'écriture dans un esprit de libre examen, c'est du même coup porter atteinte à l'ordre social. Sur ce point les conservateurs ne s'embarrassent pas de circonlocutions hypocrites, témoin Mezeray parlant de "L'ancienne orthographe (manière d'écrire) qui distingue les gents de lettres (et qui ont étudié la langue) d'avec les ignorants (et les simples femmes)".

Et pourtant le ver est déjà dans le fruit. Le choix d'un "bon" usage parmi les

multiples usages existants ne peut pas être aussi souverainement arbitraire que le "bon plaisir" du roi. Talonnés et houspillés par les réformateurs, les académiciens discutent, raisonnent, cherchent des principes pouvant les justifier de leur choix. En voulant que le bon usage soit non seulement légal mais légitime, ils laissent la porte ouverte aux contestations. La publication, tardive, du *Dictionnaire* (1694) n'instaure pas la pratique graphique uniforme qu'on aurait pu attendre. Au contraire la contestation reprend de plus belle, les innovations les plus utiles s'enracinent dans l'usage, et au siècle suivant, l'Académie finira par les enregistrer.

Après quoi l'histoire s'est arrêtée ou presque, alors qu'il serait bon qu'elle se poursuive. Il y a eu, il y a toujours une norme orthographique - et par suite beaucoup de "fautes". On se consolera en pensant au Maréchal de Saxe, qui écrivait : "Ils veule me fere de la Cadémie; cela miret come une bage a un chas".

Françoise Desbordes¹

¹ Françoise Desbordes est l'auteur des *Idées romaines sur l'écriture*, Presses universitaires de Lille, 1990, 295 p.

Abréviations

acc. circ.	accent circonflexe
adj., a.	adjectif
adv.	adverbe
a.fr.	ancien français
anc.	ancien
cf.	confer
comp.	composé
cons., C	consonne
cons. d., c.d.	consonne double
contemp.	contemporain
ds	dans
dér.	dérivé
déverb.	déverbal
diacrit.	diacritique
E.	entrée (de dictionnaire)
éd.	édition
etc.	et caetera
étym.	étymologie, étymologique
ex.	exemple
fém., f.	féminin
fig.	figure
fr. mod. ou m.	français moderne
gr.	grec
graph.	graphie, graphique
homon.	homonyme
id.	idem
inf.	infinitif
lat.	latin
l.	ligne
masc., m.	masculin
m. fr.	moyen français
ms	manuscrit
n.	nom
o.a.	ordre alphabétique
op. cit.	opere citato "ouvrage cité"
orth.	orthographe
part. pas., p.p.	participe passé

part. prés.	participe présent
pers.	personne
plur. , pl.	pluriel
préf.	préfixe, préfixé
prép.	préposition
rad.	radical
rem.	remarque
s.	siècle
s. ved.	sous vedette
sav.	savant
suff.	suffixe
v.	verbe
var.	variante
vo	verso
vol.	volume
voy., V	voyelle
vr	voir

Symboles utilisés

- * ---- L'astérisque devant une forme étymologique latine indique une forme non attestée.
 L'astérisque devant une forme graphique indique une proposition de réforme.

Les chiffres dans les notes renvoient aux numéros de page.

Alphabet phonétique international (A.P.I.)

voyelles

Le signe (:) placé après une voyelle indique qu'elle est longue.

A représente tous les types de a français, id. pour E, O, EU

a	patte
ɑ	pâte
e	blé
ɛ	sec
ə	premier
ø	peu
œ	peur
o	mot, peau, dôme
ɔ	port
i	nid
y	rue
u	roue
ɑ̃	dans, temps
ɛ̃	matin
ɔ̃	bon, ombre
œ̃	brun

consonnes

p	pont
b	bon
t	ton
d	don
ʃ	chat
ʒ	je, gilet, geôle
f	feu
v	vie
s	sûr, ceci, tasse, ça
z	zéro
k	car, qui, sac,
g	gare, bague
m	main, femme
n	nous, donne
ɲ	agneau
ŋ	parking
l	lent, sol
ʎ	(ancien / mouillé) fille
r	(ancien r roulé souvent noté par deux r), type car(r)illon
R	(uvulaire) rue
j	paille (yod)
w	oui, louer
ɥ	huile, nuit

Introduction



Fig. 1 Le frontispice, en tête du *Traité* de Lesclache (1668), présente les "Véritables règles de l'ortographe francéze".

Introduction

1. Buts

Le but de ce travail est de reconstruire, en les analysant, les débats orthographiques qui ont eu lieu, qui se sont succédés, entrecroisés parmi les locuteurs du XVIIe siècle, hommes de lettres, grammairiens, lexicographes, maîtres-écrivains, imprimeurs. Ces débats méconnus la plupart du temps par les linguistes et les littéraires de nos jours, ont présidé pourtant à la formation de l'orthographe moderne, au choix de l'orthographe étymologique, "ordinaire", opéré par l'Académie à la fin du XVIIe siècle pour la rédaction du *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 et 1718, orthographe modernisée par d'Olivet dans l'édition de 1740, qui est à l'origine de notre orthographe actuelle.

Dans ce but précis, nous avons tenu à fonder notre recherche sur les éléments qui découlent d'une analyse textuelle et linguistique, des observations, remarques et traités d'auteurs de l'époque, déclarant intervenir sur le système graphique ou sur les rapports phonie-graphie.

Notre démarche va de l'analyse des éléments matériels impliqués dans la formation de l'orthographe à la prise en compte du ou des systèmes phoniques et phonologiques tels qu'ils ont pu être établis à partir des systèmes graphiques des auteurs et à la lueur de leurs observations. Ces systèmes graphiques ont ensuite été regroupés et classés en grands courants orthographiques en fonction des théories de l'écrit sous-jacentes et de leurs différentes pratiques orthographiques.

Les éléments de notre analyse ont été éclairés par une mise en perspective avec les connaissances actuelles des problèmes extralinguistiques, techniques, sociaux et socioéconomiques qui conditionnaient au XVIIe siècle l'imprimerie, la production imprimée et les rapports avec l'orthographe, objet de notre première partie.

Nous tentons d'analyser le processus impliquant un certain nombre d'auteurs et d'imprimeurs, qui a entraîné, dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, la mise en place des caractères distincts *i* et *j*, *u* et *v* et des capitales modernes *J* et *U* dans les imprimés français. Quel a été l'impact de ces usages nouveaux sur l'usage orthographique et orthotypographique en cours ?

Quelles ont été les conséquences sur l'orthographe de la production imprimée des usages contradictoires de l'écriture manuscrite, qui tend à préférer l'emploi de lettres adscrites, alors que l'usage typographique tendrait à préconiser les accents, sachant que les imprimeurs ont sous les yeux les copies des auteurs, généralement manuscrites à moins de rééditions, ou transcrites par un homme de la profession ?

La présence de ligatures dans les casses des imprimeurs a-t-elle pu exercer un frein sur la modernisation orthographique, empêchant ou retardant l'introduction des accents ? Quels ont été les différents facteurs qui ont freiné la mise en place de l'accentuation de l'orthographe nouvelle, recommandée dès la première moitié du XVI^e siècle par Tory 1529, Cordier 1530, Sylvius 1531 ?

Devant les contradictions entre les usages graphiques des copies des auteurs et les hésitations des imprimeurs quant aux notations à suivre, les imprimeurs, par le biais de Jrilodrad 1686 (anagramme d'un nom d'imprimeur), expriment leurs "Doutes sur l'ortographe franceze" et demandent des règles. Fait nouveau, les variations des prononciations régionales et dialectales entrent cette fois dans le débat orthographique, soulevées par les imprimeurs eux-mêmes. Nous examinerons comment le "Plan d'une ortographe suivie pour les imprimeurs" qui paraît dans le *Journal de Trévoux*, en 1719, apporte les premiers éléments de réponse aux doutes des imprimeurs.

Enfin, nous essayons de montrer comment l'orthographe des imprimés est aussi l'enjeu de facteurs sociaux et socioéconomiques, les imprimeurs hésitant à investir dans la fonte de nouveaux caractères ou de signes diacritiques que nécessiterait l'orthographe phonétique mais aussi l'orthographe modernisée comme celle de Girard 1716. Les connaissances linguistiques peu sûres des imprimeurs (à l'exception sans doute de quelques grands imprimeurs parisiens), contrairement à celles de l'imprimeur humaniste du XVI^e siècle, ne s'expliqueraient-elles pas par l'évolution du modèle social de l'imprimeur, qui d'humaniste devient un technicien du livre ?

En nous fondant sur l'état actuel des recherches en linguistique qui permettent d'approcher avec plus ou moins d'exactitude la variété de la situation linguistique d'une époque, nous avons tenté d'analyser, dans la deuxième partie, les systèmes phoniques et phonologiques du XVII^e siècle à partir des productions imprimées des grammairiens et hommes de lettres, et nous avons essayé de suivre la constitution de l'orthographe, censée transcrire, en partie du moins, le système phonologique.

Comment l'inadéquation et l'insuffisance de l'alphabet latin adopté pour la notation du français, dont le système vocalique et consonantique se révèle être beaucoup plus riche que celui du latin, représentent-elles d'emblée une source d'ambiguïtés pour la notation du français ?

Comment certaines variations graphiques dans la production imprimée du XVII^e siècle, loin d'être des facteurs purement arbitraires, sont-elles le reflet de prononciations régionales, idiolectales ou sociolectales des locuteurs de l'époque ?

Le lecteur peut ainsi suivre les différentes étapes qui vont de l'aspect implicite du fonctionnement phonique et graphique du système linguistique français (pressenti par certains locuteurs dès le début du XVII^e siècle), à l'aspect explicite : l'analyse et la description des lois phoniques et graphiques qui gouvernent le système linguistique, en particulier l'identification d'un accent tonique, sa position dans le mot, dans le syntagme et dans la phrase, ses rapports avec la distribution de la quantité, la distribution des syllabes longues, les rapports étroits de ce mécanisme phonique avec les règles graphiques de notation au moyen des accents, le circonflexe finissant par être réservé à la syllabe longue. Nous montrons

comment tous ces éléments ont été progressivement mis en lumière à partir de la fin du XVII^e siècle, par les travaux des académiciens consignés dans le *Manuscrit* de Mezeray, 1673, véritables premières recherches d'ensemble de descriptions phoniques, orthophoniques, graphiques et orthographiques.

De la description du fonctionnement phonique et graphique du discours découle la mise en place des règles de notation qui se substitueront progressivement à la polysémie ancienne des accents, en particulier à la multiplicité des fonctions de l'accent aigu : la définition de la fonction propre des accents aigu et circonflexe; la remotivation de l'accent grave pour la notation de *e* ouvert (en plus de sa fonction de distinction des homonymes grammaticaux); la règle phonique et graphique d'accentuation et de désaccentuation, la règle d'écriture analogique de l'accent circonflexe familial. L'ensemble de ces règles phoniques et graphiques constitue la "prosodie" du français dont d'Olivet étudie le fonctionnement.

L'analyse des systèmes graphiques en fonction des principes théoriques et des pratiques qui sous-tendent les grands courants orthographiques (le courant d'orthographe ancienne, d'orthographe modernisée, d'orthographe phonétique et réformée), fait l'objet de la troisième partie, l'orthographe étant partie intégrante de la théorie de communication ou communication différée, dont certains locuteurs comme Girard avaient déjà réellement pressenti l'importance pour la transmission de la culture.

Tenant compte des principaux points des théories de l'écrit sous-jacents au *Dictionnaire de l'Académie* et des lignes-force de la controverse, nous tentons d'examiner comment l'orthographe moderne est le résultat de la confrontation des différentes théories orthographiques en présence. Comment mesurer l'écart entre l'orthographe ancienne et l'orthographe étymologique "ordinaire", retenue dans le *Dictionnaire de l'Académie* à la fin du XVII^e siècle ? Quels sont les critères de modernisation qui permettent de qualifier un système orthographique de "modernisé", à l'image de celui de Richelet, par exemple ? Quels sont les points de modernisation apportés à l'orthographe dans la première moitié du XVIII^e siècle par d'Olivet, répercutés dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1740 et 1762 ? Quels sont les points de rupture caractéristiques de systèmes d'écriture phonétique ?

Enfin nous analysons les différents degrés de réformes, comment la réforme d'un système graphique comme celui de Monet 1630, 1635 était limitée à certains secteurs bien délimités. Quel est le processus d'adoption d'une réforme et le mode d'évolution d'un système graphique, selon le courant orthographique dans lequel il s'inscrit ? Nous examinons également le processus d'extension de réformes de l'orthographe nouvelle au XVII^e et au début du XVIII^e siècle, et les facteurs de diffusion, tels que les hommes de l'époque les percevaient : l'enseignement et les communications, le dictionnaire, les écrivains, la circulation de la production imprimée et des journaux, les cénacles dans le cadre d'une politique linguistique, tout un programme qui laisse l'homme du XX^e siècle rêveur.

2. Cadre chronologique

Le cadre chronologique dans lequel nous évoluons s'étend globalement sur le XVII^e siècle, avec l'orthographe enregistrée par Nicot en 1606 dans le *Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne*, sans nous priver pour autant de quelques incursions en amont, au milieu du XVI^e siècle, dans *Le Dictionnaire francoislatin* 1549 de Robert Estienne, qui présente un système d'orthographe ancienne, ou dans les systèmes d'orthographe réformée de Meigret 1550 et de Peletier du Mans 1550, qui ont ouvert la voie, au XVII^e siècle, à Poisson 1609 et aux autres réformateurs. En aval nous incluons la *Grammaire françoise* de Buffier 1714, qui présente une description solide du mécanisme des "lois de position" relatives au fonctionnement phonique de la syllabe, à partir desquelles des règles de notation ont pu être dégagées permettant une uniformisation de l'orthographe. Ces différents éléments phoniques et graphiques ont été organisés en un véritable système linguistique dans la *Prosodie françoise* de d'Olivet 1736, dernier ouvrage inclus dans notre corpus.

3. Situation linguistique au XVII^e siècle

Les observations, remarques et témoignages des écrits/imprimés sur lesquels ce travail se fonde constituent les jalons qui permettent de reconstruire, élément par élément, selon une logique interne, les différentes imbrications extralinguistiques et linguistiques dans la formation de l'orthographe.

Ces discours écrits réflexifs sur la langue font apparaître la conscience et connaissance que pouvait avoir, ou ne pas avoir, un locuteur du XVII^e siècle, du fonctionnement phonique et/ou graphique du français. Or ceci n'allait pas sans difficultés, en raison de la situation linguistique au XVII^e siècle.

A la situation de diglossie des XIII^e et XIV^e siècles entre le latin langue apprise et parlée couramment par les clercs, qui permettait la communication à l'intérieur de la communauté européenne des clercs, et le français, langue maternelle et langue véhiculaire, utilisée dans les situations de communication quotidienne mais aussi comme langue littéraire (que Serge Lusignan analyse pour l'aire géographique des parlers d'oïl²), a fait place au XVII^e siècle un colinguisme, certes en régression, même par rapport au XVI^e siècle, entre le latin, langue seconde, acquise par règles dans l'enseignement, que les "Anciens", malgré les tentatives des "Modernes", veulent à tout prix maintenir comme langue du savoir, et le français, langue vernaculaire, dont les grammairiens tentent de décrire le fonctionnement phonique et graphique, afin d'en dégager des règles et de former une langue française égale voire supérieure au latin.

² Cf. S. Lusignan (1987, 1-13), *Parler vulgairement*.

Le latin, en tant que modèle de langue savante, était toutefois bien ancré dans les structures mentales, encore au XVII^e siècle, la bataille de l'orthographe ancienne pour le principe d'écriture étymologique n'étant finalement pas autre chose que la volonté du maintien dans le système graphique du français de lettres muettes étymologiques latines, en fonction de théories de l'écrit qui pour être dûment revendiquées par les défenseurs de l'orthographe ancienne, n'en paraissent pas moins injustifiables à un lexicographe réformateur comme Monet 1635. Les adeptes d'une orthographe modernisée comme Richelet 1680 en acceptent un certain nombre, à condition qu'elles soient limitées à des proportions raisonnables et à la fonction de distinction homonymique.

Il ne faut pas oublier enfin que les Français apprenaient à lire dans les textes latins, où, contrairement au français, chaque caractère était prononcé, pratique d'enseignement dénoncée par Girard 1716, et à la fin du XVIII^e siècle encore, par Féraud 1787.

L'analyse des textes, et en particulier de ceux qui sont centrés sur le problème de la prononciation et de la recherche de règles de notation, permettra de comprendre comment les grammairiens, construisant le système phonique du français par référence à celui du latin, langue apprise d'après des règles, éprouvent des difficultés dans la perception et la description du système de leur langue maternelle propre. Cela est particulièrement vrai par rapport au système des *E* français, le latin n'ayant qu'un seul *E*, bref ou long, alors qu'au cours du XVII^e siècle on tend vers un système des *E* à cinq termes, sans compter le *e* caduc, opposant *e* fermé à *e* fermé long à *e* ouvert à *e* ouvert long et à *e* moyen /*e* - *e*: - *ε* - *ε*: - *ε^m*/ pour la notation desquels le français ne dispose d'aucun caractère particulier, sinon de *e* (et des digrammes *ai* ou *ei* avec rapprochement étymologique ou analogique du latin, ou résultant d'une évolution phonétique et historique), et d'un seul accent, l'aigu. L'accent grave servant essentiellement à la fonction de distinction des homonymes grammaticaux jusqu'à la fin du XVII^e siècle, du type *à/a*, *là/la*, n'est disponible et utilisé qu'isolément, avant le XVIII^e siècle, pour la fonction phonique de notation de *e* ouvert.

Ainsi les traces du colinguisme sont une piste de recherche non négligeable pour l'explication des interférences de l'accentuation latine dans la mise en place de l'accentuation du français³. Le facteur de colinguisme peut expliquer, également, la confusion graphique qui a existé entre la notation de la quantité en latin et celle du français⁴.

Luther, au XVI^e siècle, critiquait la langue "latinogermanique" qu'employaient les traducteurs de la Bible, dont le souci était de construire une langue littéraire germanique sur le modèle du latin⁵. Selon lui, la première traduction de la Bible par Mentelin, en 1466, à Strasbourg, était dans un "latin germanisé, obscur et sombre". Dans la *Lettre d'un traducteur*, 1530, Luther rappelle qu'il ne faut pas tenter de décrire les sons de l'allemand d'après le latin, mais bien "d'après le parler de la mère

³ Cf. plus loin 98, "La tradition latine dans la mise en place de l'accentuation du français", et 189, "Les interférences de l'accentuation latine et de l'accent tonique français chez Nicot".

⁴ Cf. 196, la "Confusion entre la notation de la quantité en latin et en français".

⁵ Cf. E. Arndt, G. Brandt (1983, 33 et suiv.), *Luther und die deutsche Sprache*.

dans la maison, des enfants dans la rue, de l'homme de la rue qu'on rencontre au marché" et qu'il convient "d'observer chez ces gens les mouvements de la bouche quand ils parlent". Pourtant c'est bel et bien ce que faisaient nombre de grammairiens au XVIIe siècle, qui tentaient de construire le système phonique et graphique du français sur le modèle du latin.

Enfin les conditions spatiales ou géographiques des productions de parlers au XVIIe siècle n'ont pas manqué de compliquer la situation linguistique de l'époque, pouvant entraîner des variétés dans les notations : le ou les parlers de Paris sont souvent différents de celui de la Cour à Versailles et des parlers régionaux et dialectaux. Ainsi l'origine des hommes de lettres et grammairiens de notre corpus relève, en plus du parler parisien, d'au moins huit domaines différents de parlers, le parler normand, le breton, le picard, le franco-provençal, le franc-comtois, le Maine-Orléanais, le champenois, le parler auvergnat, dont certains locuteurs ont pu conserver des traces, notamment à l'écrit.

4. La controverse orthographique au XVIIe siècle

L'année même où Richelieu créait l'Académie, en 1635, avec l'objectif formulé par Chapelain de "travailler à la pureté de la langue et la rendre capable de la plus haute éloquence", le père Philibert Monet, préfet au Collège de la Trinité de Lyon, fin latiniste et lexicographe, fait paraître à Lyon un très bel in-folio de 990 pages, dédié au duc d'Enghien, *l'Inventaire des deux langues françoise et latine*, dont la préface ouvre le champ à la réflexion orthographique suivante (cf. ici document, 420) :

"Si l'*orthographe vulgaire*⁶ est plus à propos, que celle de ce Liure, aus aprantis de la langue, & domestiques, & étrangers [en d'autres termes si l'*orthographe ancienne* communément en usage est plus indiquée que l'*orthographe nouvelle* recommandée dans ce Dictionnaire]".

L'ouvrage témoigne du souci didactique de l'auteur à l'égard des jeunes et des étrangers; mais il est destiné également au personnel, aux familiers de la maison, ce qui est neuf, et révèle un souci d'ouverture de l'écrit à des couches sociales plus larges, au moyen de certaines réformes graphiques ou "nouvelle maniere d'ecriture".

4.1 Le heurt des opinions

Dans la préface Monet se déclare acculé à s'expliquer sur le choix de sa réforme orthographique parce qu'il est harcelé par les lettres, discussions et pressions de ses contemporains, venant des quatre coins de France, depuis la parution de son *Abregé du Parallele des langues françoise et latine*, une dizaine d'années auparavant, contenant déjà des points de réforme graphique (*Inuantaire* 1635, *Au lecteur*) :

⁶ Cf. 43, pour l'explication de ce terme.

"[...] depuis onze ans, & des la premiere edition de mon *Parallele des deux langues*. Dés lors qu'il a commencé à voir le iour, on ne cesse point, de me donner auidis, & me solliciter, de diuers quartiers de France, que ie me deporte de *cete nouvelle maniere d'écriture*, & que ie me conforme à la plus *ordinaire*, & *vulgaire*".

A la même époque, circulent sur le marché du livre des éditions qui ressemblent fort à des contrefaçons, elles ne présentent pas en tête l'avis de Monet "Aus libraires contrefaisans les ourrages d'autrui", et leur titre porte la mention :

"Reueu & augmenté en cette dernière Impression, & corrigé l'orthographe suiuant *le vray usage* de la langue Française".

Un simple examen de l'orthographe du titre de l'édition de 1637, sortie à Rouen chez Romain de Beauvais, comparé à celui de l'édition de 1630, chez Louis Muguet à Lyon, fait apparaître le retour à des traits d'orthographe ancienne (le retour à la distinction plus ou moins étymologique entre *en* et *an* au lieu de la généralisation de *an* propre à l'orthographe phonétique et réformée, le remplacement de la graphie simplifiée *i* par *y* en finale, comme dans *assorty* et dans *vray*, et l'emploi de *y* au lieu de *i* pour la notation de yod intervocalique, comme dans *moyen*) :

1637 "*Assorty* {1630 *Assorti*} des termes des Arts de l'une & l'autre langue, & des *moyens* {1630 *moiens*} adressans le plus *aisément* {1630 *aisément*} à la notice, & *vray* {1630 *vrai*} usage de la langue latine".

Or Monet, selon l'état actuel de nos recherches, n'est jamais revenu sur sa réforme d'orthographe!

Dans la même décennie où Monet est contraint de se défendre des attaques lancées contre l'orthographe nouvelle (sans doute se défend-il déjà dans la *Preface* de 1635 des critiques d'Oudin), le grammairien Anthoine Oudin, "Secretaire Interprete du Roy", publie dans sa *Grammaire françoise*, éditée à Paris en 1632, un "Auidis touchant l'orthographe", lourd de menaces à l'encontre de l'orthographe nouvelle; Oudin (1632, 324-326) :

"Je m'estonne de quelques modernes, qui sans aucune consideration se sont meslez de reformer, mais plustost de renuerser nostre orthographe [...]. Ne vous arreztez donc pas aux nouvelles escritures : car ie vous asseure que les plus renommez du temps n'ont point d'autre opinion que celle que ie vous mets icy".

Il est vraisemblable que les critiques de Oudin s'adressent plus particulièrement à Monet. Oudin parle en effet d'auteurs "plus habiles en Latin qu'en leur propre langue", or Monet est précisément auteur de dictionnaires bilingues français-latin. Mais au-delà de ce "chef de file" les attaques de Oudin semblent viser un assez grand nombre d'auteurs qui tendent à écrire dans une orthographe nouvelle (1632, 325) :

"Je ne m'attache pas à un seul. Il y en a trop qui pechent maintenant en cela".

En 1643, paraît à Rotterdam, chez Pierre van Waesberge, le *Grand dictionnaire françois flamen*, corrigé et revu par d'Arsy, qui prend résolument parti pour l'orthographe nouvelle, en expliquant dans une déclaration fracassante qu'il retient l'orthographe ancienne pour la compréhension des livres anciens mais que lui-

même opte pour l'orthographe "de nos écrivains modernes", plus proche de la prononciation; d'Arsy (1643, *Preface*; cf. ici, 433) :

"[...] je me suis éforcé de luy redonner sa premiere face, & le rendre plus parfet que jamais, specialement au langage François, où reservant l'*ancienn'-ortografe* pour l'usage des anciens livres, & pour le contentement de ceus qui la veulent maintenir, j'ay aussi aposé *celle de nos Ecrivains modernes*, qui s'aproche plus pres de la prononciation, laquelle a mon avis est la meilleure, la plus courte, & sans comparaison bien plus facile pour les étrangers qui sont, ou seront desirous d'apprendre ce langage".

Vaugelas 1647, quant à lui, tout en suivant une orthographe ancienne, étymologique, ne prend pas véritablement part au débat orthographique, précisant toutefois dans ses *Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, qu'il n'employait pas le principe étymologique "contre la raison" dans les cas où les lettres étymologiques risquaient d'entraîner une prononciation erronée⁷.

C'est précisément parce que l'aspect orthographique a été négligé dans les débats sur la langue chez des grammairiens comme Vaugelas, que certains hommes de lettres, tel Louis Dumas, de "Bordeaux", écrit en 1672 les *Remarques sur la belle orthographe française à la mode, telle que l'on s'en sert dans l'Académie des beaux esprits de ce royaume* :

"Venant à considérer que l'on a tant travaillé à la perfection de la langue et que quelques fameux auteurs avecque Mr. de Vaugelas qui ont laissé des remarques, n'ont dit que fort peu de choses sur toutes les circonstances que l'on doit observer pour écrire juste, et n'ont fait que passer légèrement par-dessus l'Orthographe".

La controverse orthographique, déjà bien engagée dans la première moitié du XVII^e siècle, se poursuit au cours de la deuxième moitié, avec le grammairien Chiflet 1659, qui s'élève à son tour contre l'orthographe nouvelle, "fades nouveautez", et contre "les pretendus reformateurs", auxquels il semble néanmoins reconnaître un certain mérite (1659, 169) :

"Monsieur de Laval, le P. Monet en son Dictionaire, & d'autres pretendus reformateurs de l'Orthographe Française, ont travaillé en vain, quoy que leur intention ait esté bonne".⁸

Corneille, dans la préface de son *Theatre*, 1663, "Au lecteur", justifie son programme d'innovations orthographiques, en invoquant l'exemple des hollandais⁹. Dans la même décennie, Nicolas Perrot d'Ablancourt, homme de lettres et traducteur de *Thucydide* 1662, dont Richelet fait l'éloge, n'hésite pas à déclarer, en tête de son in-folio de 599 pages, dédié "Au Roy", pour porter le débat orthographique à un haut niveau :

"le suy l'ortografe moderne".

⁷ Cf. plus loin 332.

⁸ Pour un aperçu des points de modernisation apportés au système graphique par Antoine de Laval, cf. 261, note 32.

⁹ Cf. plus loin 67.

4.2 Les revendications des Modernes

Les préfaces de dictionnaires ou certains articles, les préfaces de traités d'orthographe et d'autres ouvrages comme la *Cosmografie* du mathématicien Jourdain 1671 se font l'écho de toutes sortes de revendications pour une orthographe plus simple, pour l'accès à l'écrit d'une couche sociale plus large, pour l'accès aux sciences en français.

Accès à l'écrit et aux sciences, en français

Somaize dans le *Grand dictionnaire historique des pretieuses*, sous l'article *Ortographie*, rapporte les revendications de femmes qui veulent avoir accès à l'écrit et au savoir au même titre que les hommes, et ceci au moyen d'une nouvelle orthographe, plus simple, plus proche de la prononciation (1661, 59; cf. ici 436) :

"Elles se mirent à dire qu'il falloit faire vne nouvelle ortographe, afin que les femmes peussent écrire aussi asseurement et aussi corectement que les hommes".

Le réformateur Lesclache, professeur de philosophie des fameuses "Précieuses", dénonce à son tour les pratiques sociales qui tendent à exclure les femmes du savoir, en privilégiant l'accès aux sciences en latin, ou encore en mettant à l'honneur une orthographe savante et étymologique (1668, 53) :

"Nous devons écrire en nôtre langue, comme châque nasion doit écrire an la sienne".

Il dénonce, en se moquant, les prétentions de précepteurs qui exigent la connaissance du grec et du latin pour l'apprentissage de l'orthographe, comme en témoigne le texte (fig. 2, 35; 1668, 35) : "A une Dame de calité" qui avait demandé au précepteur de ses enfants de lui enseigner l'orthographe, celui-ci

"[...] replica brusquemant, que la conésance de la Langue Latine, et de la Gréque étét nécessaire pour savoir l'Ortôgrafe Francéze".

Lesclache affirme qu'il est très utile "d'aprandre la Filozofie en Francés", il croit à la "perfexion des fames par la filozofie (1668, 60)".

Une orthographe française simplifiée et non une "latinortografe"

Les grammairiens observent une baisse du savoir latin et l'analphabétisme de certaines classes sociales pourtant composées de locuteurs compétents en la langue vernaculaire, le français parlé¹⁰. Poisson évoque (1609, 5) :

"La grand part des Fransois, qui ne savent mot de Latin, ni cognoissent lettre quelqonqe : comme marçans, & artisans parlans bien & correctement, & entendans bien se q'is dizent".

Poisson s'élève ainsi contre les défenseurs de l'orthographe ancienne, tel Robert Estienne, qui ont favorisé la parenté graphique du français avec le latin, créant une "latinortografe{...} bigearre ecriture" au point d'en rendre les mots méconnaissables, d'en occulter la prononciation, même aux français (1609, *Raizons des vrez ortografes Fransois*, f. A vo) :

"Q'il faut pour bien écrire le Fransois {...} s'aider de lettres superflues, ou improprement vzurpées" qui rendent la "parole diforme, variée, et disemblable {...}".

¹⁰ En ce sens les grammairiens qui proposent un système graphique du français, simplifié, afin d'ouvrir, d'élargir l'accès à l'écrit, participent eux aussi à cette vaste campagne d'alphabétisation qui va de Calvin à Jules Ferry, cf. F. Furet et J. Ozouf 1977.

Pour la même raison le lexicographe Monet, bien que latiniste, dirige de violentes attaques contre les académiciens et leur engouement pour le principe d'écriture étymologique. Monet (Préface, *AV LECTEVRE*, 1635) :

"C'est à vous, Messievr Les Zelatevr Etymologiques, de persuader, par puissantes raisons, à toute la France, de se ranger à vos Maximes, au fait de cete Reforme langagere, & ce, an dressant bien à propos l'etat de votre Regle Etymologisante, dont vous aués le dessein bien auant imprimé dans l'ame, Zelatrice de l'intégrité des langues".¹¹

Lesclache constate, lui aussi, la baisse de la connaissance du grec et du latin, "le nombre de ceus qui les ignorent, surpâse sans doute le nombre de ceus qui les savent" (1668, 52). Le maître-écrivain Blegny, tout en se méfiant des réformateurs, qui, selon lui "n'ont point fait de secte & ont été abandonnez de toutes les personnes raisonnables"(1667, 2 vo), est bien obligé de constater que la lettre grecque *ph* n'est plus comprise, et qu'il faut par conséquent se résoudre à la simplifier et à accepter certaines modifications orthographiques, comme l'accent aigu, introduit en remplacement de *s* muet latin. La baisse du savoir, et en particulier du savoir latin, est également constatée dans les milieux de l'imprimerie, si l'on en juge d'après une mesure prise par Louis XIV pour relever le lustre de l'imprimerie et sans doute la contrôler davantage, par l'édit du mois d'août 1686¹², qui stipule l'obligation pour les maîtres-imprimeurs de connaître le latin et de faire quatre ou cinq ans d'apprentissage chez les Maîtres et à leur service.

Contre les imprimeurs qui freinent les productions en orthographe nouvelle par crainte de mévente

Le mathématicien Jourdain, en 1671, se plaint que l'impression de son traité ait été retardée, en raison de l'utilisation d'une orthographe nouvelle, phonétique :

" Il i a plus de quatre ans que fezant imprimer le premier volume de ce treté, j'avois obligé l'Imprimeur à cete Ortografe, mais son ignorance ou son infidelité, jointe à l'avidité du gain, en ont arété le cours, ainsi que du livre, pendant que pluzieurs m'ont devancés an cete antre-prize".

L'imprimeur parisien, Pierre Variquet, aurait en effet, selon les propos de Jourdain, interrompu l'impression de la *Cosmografie*, pour une double raison : soit parce que celui-ci n'a pas compris le système graphique réformé de la copie, ce qui explique l'emploi du terme "par ignorance"; soit pour des craintes financières, le souci de ne pas pouvoir vendre l'ouvrage et la perte financière que représenterait une mévente, ce que l'auteur appelle "avidité du gain" (cf. le document, 447). Ce témoignage, parmi d'autres, montre bien que l'expansion de l'orthographe nouvelle a pu être freinée pour des raisons matérielles et économiques, un imprimeur craignant de publier en orthographe nouvelle, par peur de la mévente.

Politique / langue / orthographe

L'effort des grammairiens et hommes de lettres du XVIIe s. pour rationaliser la langue française, les tentatives de certains pour rendre le système graphique plus

¹¹ Cf. 419, le "Programme orthographique de Monet" et la "bataille contre le principe d'écriture étymologique".

¹² L'Edit royal de 1686 est rapporté par Jrilodrad; c'est l'un des points de repère dans le temps qui permet de situer les *Doutes sur l'ortografe franceze* dans le dernier quart du XVIIe siècle, cf. 113, note 65.

Il i a quelques années que j'antandis un plaizant Dialogue , antre une Dame de caliré et le Précepteur de ses anfans. Après qu'ele lût prié de lui anseigner l'Orthographe Francéze , il lui fit conétre par le chanjemant de son visaje , que la propozision qu'ele lui fezet ne lui étét pas agréable : Ele se persüada que son silance étét un éfét de la crainte qu'il avét de n'être pas bien recompanfé : ce qui l'oblija à lui dire qu'il ne travaillerét pas inutilemant. Le n'an doute pas Madame (lui répondit-il) mais vous me demandés une choze très-dificile. Vous pansés , peut-étre , que je n'ai pas âsés de lumière pour bien profiter de vos leçons (lui dit-éle avec douceur) il lui replica brusquemant , que la conésance de la Langue Latine , et de la Gréque étét nécessaire pour savoir l'Orthographe Francéze.

Si vous me réduizés à la necésité d'aprandre le Grec , et le Latin , pour savoir écrire la Langue Francéze (reprit-éle an riant) je ne vous donnerai pas la péne de m'instruire.

Céte Dame a été très-heureuse , de

Fig. 2 Le "plaizant Dialogue" de Lesclache

Le réformateur Lesclache se moque d'une opinion répandue au XVIIe s. que pour connaître l'orthographe du français il faut apprendre le grec et le latin (*Les Véritables règles de l'orthographe francéze*, Paris, L. Rondet , 1668).

cohérent et plus accessible, au moyen de modifications graphiques, la recherche de la valeur propre des caractères et des signes auxiliaires, l'étude de leur combinaison en syllabes ou "diction" et en mots, l'examen détaillé des "équivoques" ou homonymes, ces différents éléments viennent s'inscrire dans un vaste projet d'une "science de l'ordre", selon les termes de Michel Foucault, dans laquelle l'orthographe est bel et bien partie prenante¹³.

Lesclache inscrit son programme orthographique, *Les Véritables règles de l'ortografe françéze, ou l'art d'aprandre an peu de tams à écrire côrectemant*, dans la réorganisation des structures de l'état (1668, 8) :

"L'ordre que nous voions reluire à prézant dans la Iustice, dans les finances, & dans la Police, nous sôlicite à mètre la dernière main à cét ouvrage".

L'homme de lettres et abbé, André Renaud n'hésite pas à amalgamer politique, langue et modernisation orthographique, la suppression de lettres étymologiques s'inscrivant, selon lui, dans la logique d'une domination politique (1697, 577) :

"La langue dans une Monarchie dominante comme la nôtre, doit savoir s'affranchir de la servitude d'un grand nombre de lettres étymologiques".

Dans ce climat de controverse orthographique, on comprend l'importance de l'intervention du chancelier Perrault, rapportée par Conrart, pour qu'il y ait du moins un consensus orthographique entre les académiciens pour la rédaction du *Dictionnaire de l'Académie (Registres de l'Académie 1673, édition Marty Laveaux)* :

"M. Perrault, chancelier, a proposé qu'il seroit bon que la compagnie convinst et demeurast d'accord autant qu'il se pourroit de l'orthographe qui depuis 40 ou 50 ans avoit esté fort corrompue par des demy savants et estoit devenue presque arbitraire[...]. La compagnie a aussy resolu que chaque particulier (de la compagnie) sera tenu et obligé de suivre l'orthographe dont elle sera demeurée d'accord, et que l'on se servira des voyes d'insinuation qui seront jugées les plus propres pour la faire recevoir par le public".

La double parution du *Dictionnaire françois* de Richelet et du *Dictionnaire de l'Académie*, dans le dernier quart du XVII^e siècle, l'un en orthographe modernisée, l'autre dans une orthographe étymologique "ordinaire", est bien significative de la lutte des deux grands courants qui traversent l'orthographe depuis la deuxième moitié du XVI^e siècle. De l'affrontement entre l'orthographe ancienne et la nouvelle (celle-ci englobant l'orthographe phonétique et l'orthographe modernisée), le courant d'orthographe modernisée sortira vainqueur, en dépit de toutes les résistances, dans la première moitié du XVIII^e siècle.

La formulation du programme d'orthographe modernisée présentée par Richelet 1680, dans une orthographe caractérisée par "un juste milieu entre l'ancienne, & celle qui est tout à fait moderne, & qui défigure la Langue", illustre selon nous les trois courants orthographiques en présence : l'ancien, un deuxième courant dont les modifications graphiques sont jugées excessives et que Richelet rejette, et un troisième, qui présente un juste milieu entre les deux, que Richelet choisit pour son Dictionnaire¹⁴.

¹³ Cf. Michel Foucault 1966, *Les Mots et les choses*.

¹⁴ Cf. plus loin 267.

La presse, de son côté, se fait l'écho de divergences orthographiques auxquelles il devient urgent de remédier. Ainsi aux *Doutes sur l'orthographe françoise*¹⁵, signé de l'anagramme Jrilodrad, à l'intention des maîtres imprimeurs, opuscule qu'on peut dater de 1686, on est tenté d'opposer en guise de réponse le "Plan d'une orthographe suivie, pour les Imprimeurs" article qui paraît dans le *Journal de Trévoux*, sans nom d'auteur, en 1719, pour leur servir de guide¹⁶.

4.3 L'Académie dans la controverse

Tandis que Richelieu conférait une consécration officielle à l'Académie, ayant compris très tôt l'intérêt de l'uniformisation linguistique au niveau national dans une politique centralisatrice, la production manuscrite et imprimée de l'époque se fait l'écho de toute une série de critiques à l'égard de la noble Compagnie, mais aussi d'éloges, de toutes parts, et d'attentes de prise de décisions linguistiques et graphiques. L'Académie, qui était une légitimation officielle pour celui qui y était admis, laissait rarement indifférent.

Après les attaques de Monet 1635 contre les académiciens, Ménage, en 1636, fait circuler une copie manuscrite, anonyme, la *Requete présentée par les dictionnaires à Messieurs de l'Academie pour la reformation de la langue françoise*, contestant fort violemment l'autorité de la Compagnie¹⁷:

"A Nosseigneurs Academiques,
Nosseigneurs les Hypercritiques,
Souuerains arbitres des mots,
Doctes faiseurs d'auant-propos,
Cardinal - Historiographes,
Surintendans des Orthographes,
Ratiocineurs de Locutions,
Entrepreneurs de Versions,
Peseurs de breues et de longues
De voyelles & de Diphtongues{...}".

L'écrivain Charles Sorel, en 1637, critique l'Académie dans son *Roole des presentations faites aux grands iours de l'Eloquence françoise sur la reformation de notre langue*, en même temps que Saint Evremond fait circuler la copie manuscrite, anonyme, de *La Comedie des Academistes pour la reformation de la Langue Françoise*¹⁸. L'auteur critique la lenteur des travaux de l'Académie ainsi que le peu de compétence des académiciens¹⁹. A titre d'exemple, voici un extrait du dialogue entre deux personnages, Saint Amand, s'adressant à Tristan :

15 Cf. 113.

16 Cf. 467, le "Plan d'une orthographe suivie, pour les Imprimeurs".

17 Selon A. Viala cet ouvrage aurait été composé dès 1636, publié en 1649 (article *Ménage*, *Dictionnaire des Littératures*, 1984, 1467).

18 Cet ouvrage fut ensuite l'objet d'une publication anonyme en 1650, cf. A. Viala (1985, 30-31).

19 L'Académie se défend de vouloir régenter les mots, d'en exclure certains du vocabulaire, d'opter pour le maintien d'autres, reproche que lui avait adressé Saint Evremond; dans la *Préface* (1694, XV) elle répond à cette objection : "Il s'estoit glissé une fausse opinion parmy le peuple dans

"Sont-ce pas nos Messieurs, qui reforment la langue,
Dis-moy, quand finira leur derniere harangue ?
Sont-ils venus à bout de leur auant-propos ? {...)".

Tristan

"Quoy que bien peu Sçauans ils ont bien le courage
De gloser tous les iours dessus nostre langage :
Mais ils passent deux ans à reformer six mots".

Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle l'Académie est citée et sollicitée de nombreuses fois. On apprend dans la préface du *Grand dictionnaire des pretieuses* de Somaize 1661 que les idées progressistes de l'auteur quant à la simplification du système graphique, tenues pour saugrenues par d'autres, ont eu du moins le mérite de provoquer à plusieurs reprises des réunions exceptionnelles des académiciens.

Le grammairien jésuite, Laurent Chiflet, originaire de Besançon, alors supérieur de la maison professe d'Anvers, souhaite que l'Académie prenne position dans le débat orthographique contre les réformateurs et s'oppose à la généralisation de *an* pour [*ā*]. Chiflet (1659, 177) :

"Il seroit à desirer que quelcun de ces Messieurs de l'Academie en prononçast vn bel arrest, qui auroit, sans doute, vne grande autorité sur tout (sic) les gents d'esprit".

Lesclache 1668, de son côté, loue l'Académie pour ses œuvres de traduction (1668, 64) :

"Mésieurs de l'Académie ont travaillé si heureuzement à la perféxion de nôtre langue, & à la traduxion des plus beaux livres Grecs, & Latins".

Le grammairien Mauconduit 1669, à la recherche d'un caractère qui puisse distinguer la notation *e* ouvert de *e* fermé propose le *ɛ* cédillé (employé par Meigret au XVI^e siècle, emprunté par la suite par le père minime Dobert, réformateur) et déclare, lui aussi, attendre une décision de l'Académie sur ce point.

Un *Anonyme* de 1669, particulièrement hostile aux réformateurs, supplie les académiciens d'intervenir très rapidement devant l'imminence du danger que représente la diffusion de la réforme orthographique de Lesclache²⁰.

L'homme de lettres Louis Dumas 1672 critique le remplacement de *x* final par *s* dans l'orthographe nouvelle, citant comme modèle l'orthographe des académiciens qui ne commettent pas cette erreur (1672, 40) :

" Pas un des Messieurs de l'Académie Française ne s'en sert".

La préface des *Observations de Monsieur Ménage sur la Langue françoise*, en 1675, est particulièrement élogieuse quant au prestige de l'Académie, comme pour rattraper les critiques commises par Ménage à l'égard de la Compagnie dans sa jeunesse et ses brouilles avec certains académiciens.

À la fin du XVII^e siècle, de Soule 1689, faisant allusion, entre autres, aux travaux des commissaires de l'Académie pour un consensus orthographique en vue de la rédaction du *Dictionnaire de l'Académie*, félicite grammairiens et académiciens

les premiers temps de l'Académie, qu'elle se donnoit l'autorité de faire de nouveaux mots, et d'en rejeter d'autres à sa fantaisie".

20 Cf. 51, "L'orthographe nouvelle et la crainte du bouleversement social".

dont les oeuvres véhiculent, selon l'auteur, "l'orthographe en sa pureté", fondée sur des règles qui s'appuient sur des principes solides (1689, 23-24) :

[L'orthographe] "Cette science, renfermée dans un petit nombre de Regles, appuyées de raisons tres-solides, receuës des beaux esprits de ce siecle & observées tant par les plus habiles de nos grammairiens, que par Messieurs de l'Académie Française, dont les belles oeuvres en sont les témoins irréprochables".

En 1694, l'année de la parution du *Dictionnaire de l'Académie*, attendu comme le Messie précisera Renaud 1697, Louis de Courcillon, abbé de Dangeau, académicien depuis 1682, fait paraître chez le même imprimeur-libraire J. B. Coignard les *Essais de grammaire contenus en trois lettres*, véritable traité de phonétique et d'orthographe, qu'il dédie à l'Académie, "D'un académicien à un autre académicien"²¹.

Regnier Desmarais, Secrétaire perpétuel de l'Académie, dédie à son tour le *Traité de la grammaire française*, à "Messieurs de l'Académie Française". Enfin, Buffier, en 1714, fera l'éloge de l'impact que peut avoir un corps constitué comme l'Académie pour la diffusion des idées, "appuyé du suffrage de quarante Académiciens distinguez par leur mérite & par leur littérature".

L'abbé de Choisy en 1754 dans les *Opuscules sur la langue française* rapporte comment le bureau des académiciens fonctionnait quelquefois comme un "bureau des doutes" auquel on s'adressait pour avoir certains éclaircissements sur la prononciation et l'orthographe (1754, 288) :

"On voudroit bien, Messieurs, avoir une règle certaine pour connoître en quelles occasions il faut prononcer les *t* qui finissent les mots. On voudroit même, s'il se pouvoit, avoir une règle générale pour toutes les consonnes finales".

4.4 L'Imprimerie royale du Louvre

En 1640 Richelieu, qui connaît la force de la propagande imprimée (il a en effet favorisé la création de la *Gazette*) donne une Imprimerie royale à la France, soit un siècle après la création de la charge "d'imprimeur du Roi" par François Ier, en 1530, montrant ainsi la préoccupation de l'Etat en matière d'imprimerie²². L'Imprimerie royale du Louvre deviendra "l'Imprimerie Nationale exécutive" du Louvre en 1791, puis Imprimerie royale, impériale et nationale, et enfin "Imprimerie nationale" au XIXe et XXe siècle²³.

Les objectifs fixés à cette imprimerie étaient essentiellement de travailler à la propagande royale :

"Pour la gloire de la France et l'honneur des Lettres (...) redonner au public le goût des belles éditions (...) multiplier et répandre les principaux monumens de la religion et des Lettres".

Les ouvrages qui sortent de cette imprimerie au XVIIe siècle sont essentiellement des ouvrages de prestige. Ce sont des in-folios de textes les plus en vogue dans le

²¹ Cf. 453, la "Lètre sur l'ortografe" (1694).

²² Cf. H.J. Martin (1969, 467- 471), *La Création de l'Imprimerie royale*.

²³ Pour une brève histoire de l'Imprimerie nationale, cf. *L'Art du Livre à l'Imprimerie nationale*, 1984.

monde catholique, parmi lesquels *l'Instruction du chrestien*, 1642, en français, écrit par Richelieu²⁴. On y compte des oeuvres littéraires et des ouvrages de traduction et d'adaptation, comme les *Métamorphoses d'Ovide*, en français, par Isaac de Bensérade, 1676, illustrées par Le Brun et dédiées à "Monseigneur le Dauphin". Deux grandes collections savantes, la *Collection royale de tous les conciles généraux et provinciaux*, 1644, en trente sept volumes de textes en grec et en latin, et la Byzantine du Louvre, *De Byzantinae historiae scriptoribus*, "Des écrivains de l'histoire byzantine", 1648, en quarante sept volumes, publiés sous la direction du Père jésuite Labbé, de textes en latin, ou se présentant souvent sous forme de deux colonnes, l'une en latin, l'autre en grec.

Ces ouvrages, d'une impression et d'une illustration de très grande qualité, fort chers par ailleurs, sont destinés à une élite de spécialistes et de lettrés. Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure ils ont pris part à la controverse orthographique qui a eu lieu au XVIIe siècle. Aucun ouvrage de notre corpus ne mentionne la production de l'Imprimerie royale.

Le Dictionnaire de l'Académie, lui-même, il convient de le souligner, paraîtra en 1694 chez la Veuve de Jean Baptiste Coignard, imprimeur du Roy et Jean Baptiste Coignard, imprimeur libraire du Roy & de l'Académie françoise (tandis que l'actuelle édition du Dictionnaire, en cours, paraît à l'Imprimerie nationale, depuis 1987).

4.5 L'impact des travaux du XVIIe siècle sur la langue et sur l'orthographe

Les locuteurs éclairés du XVIIe siècle sont convaincus de l'impact bénéfique de trois facteurs pour l'amélioration et l'évolution positive du système linguistique et graphique du français : le modèle de la Cour, joint à l'usage recommandé par les "maîtres de la langue" (en l'occurrence hommes de lettres, grammairiens, lexicographes, maîtres-écrivains, imprimeurs et tous ceux qui se sont occupés de la langue, y compris dans leurs controverses), ainsi que le modèle linguistique que représentent les "bons écrivains"²⁵. Chifflet (1659, *Preface*, a3 vo) faisant l'éloge du français évoque :

"vne Langue, qui est entierement formée, & qui est paruenüe au point de sa perfection : telle qu'est aujourd'hui la Langue Françoise, fondée sur l'usage de la Cour, sur celui des Maistres de la Langue, & sur celui des bons E'crivains".²⁶

L'Anonyme de 1669, dans la *La Veritable orthographe françoise opposée à l'orthographe imaginaire du sieur de Lesclache*, reconnaît avec le réformateur Lesclache que l'évolution du système linguistique et graphique du français en cin-

²⁴ On trouve une impression de cet ouvrage dès 1621, "A Poitiers, chez Anthoine Mesnier, Imprimeur du Roy, & de l'Vniversité", 481p.

²⁵ Nous avons écarté à dessein de notre corpus les grandes éditions des auteurs classiques du XVIIe siècle, celles-ci faisant l'objet de la thèse, en préparation, de Jean-Christophe Pellat, *L'orthographe des classiques*".

²⁶ On observe chez Chifflet, à propos de la typographie du mot *E'criuain*, comme plus tard chez Richelet, l'usage d'un accent latéral rapporté, à défaut de l'existence de majuscules accentuées dans des casses d'imprimeurs, cf. plus loin 83.

quante ans, soit de 1620 à 1669 environ, jugée comme heureuse, est le résultat des différents travaux sur la langue (1669, 54) :

"Tout le monde est d'accord avec vous, lorsque vous dites que la maniere de parler du present, entierement differente de celle que l'on parloit il y a cinquante ans, sont des effets de la lumiere de ceux qui ont travaillé à la perfection de la Langue & de l'Orthographe Française".²⁷

Buffier, au début du XVIIIe siècle, loue à son tour l'ensemble de travaux sur la langue que sont les remarques, grammaires et dictionnaires, ainsi que la littérature, véritable sources, selon lui, de l'usage linguistique et graphique (1714, 23) :

"Les témoins les plus surs de cet usage constant, sont les livres des Auteurs qui passent communément pour bien écrire, & particulièrement ceux où l'on a fait des recherches sur la langue; comme, les Remarques, les Grammaires & les Dictionnaires qui sont les plus répandus, sur tout parmi les gens de lettres".

Un exemple de l'impact de la société et de la Cour sur la langue

Au lecteur du XXe siècle qui se demande comment la société et la Cour ont pu réellement avoir un impact sur l'aspect oral et écrit de la langue française décrite à l'époque, nous livrons ce témoignage de Buffier, qui atteste comment les grammairiens opéraient en véritables enquêteurs (sans magnétophone, et c'est dommage!), attentifs aux locuteurs représentatifs, selon eux, des bonnes "manières de parler et d'écrire". Buffier, s'adressant à la Duchesse du Maine, sollicite son avis critique ("Epître à la Duchesse du Maine", 1714, a3 vo) :

"Afin d'établir [dit-il] par vos décisions l'art si recherché de bien apprendre le François : toute l'Europe s'empressera de les recueillir [...]. Vous fournirez par-là de justes expressions aux plus brillantes Cours des Princes, & aux plus illustres Académies des Savans, qui se font gloire d'écrire en notre Langue, & de la parler : & tous s'applaudiront d'en avoir trouvé le véritable goût, dès qu'il pourront conoître le vôtre".

4.6 Laïques/ecclésiastiques et l'orthographe nouvelle

Sur un nombre total de trente neuf auteurs de notre corpus, dont deux sont des anonymes et un autre se dissimule sous un pseudonyme par anagramme, on compte vingt neuf laïques pour dix ecclésiastiques (auxquels il convient d'ajouter Bossuet dont les travaux sont consignés dans le *Manuscrit* de Mezeray), soit plus du quart d'ecclésiastiques, dont la majorité (7 sur 11) se prononce pour l'orthographe nouvelle, au sens large du terme.

Hormis Regnier Desmarais et Bossuet qui s'attachent à réorganiser et à théoriser l'orthographe ancienne, étymologique, "ordinaire" et acceptent cependant un certain nombre de modifications graphiques adoptées par l'usage, on compte quatre ecclésiastiques qui s'occupent positivement de modernisation orthographique : l'abbé Renaud 1697, le jésuite Buffier 1714, l'abbé Girard 1716 qui inclut certains traits d'une orthographe phonétique, et l'abbé d'Olivet 1736. Le jésuite Chiflet 1659, plus timoré, est attaché à l'orthographe ancienne "ordinaire", tout en émettant quelques propositions de réforme, sans jamais véritablement les mettre en application.

²⁷ La notion "maniere de parler" au XVIIe siècle inclut le double aspect oral et écrit de la langue.

Quatre ecclésiastiques ont des systèmes graphiques qui présentent, à différents degrés, des aspects d'une orthographe phonétique et réformée (le jésuite Monet 1630, le père minime Dobert 1650, l'abbé Dangeau 1694, l'abbé de Saint Pierre 1730).

Les laïques se répartissent en dix types de profession. Un mathématicien, Pierre Jourdain 1671. Des imprimeurs, Jrilodrad 1686 environ, Martin Dominique Fertel 1723. Un maître-écrivain, Estienne de Blegny 1667. Un juriste dans l'exercice de ses fonctions, Georges Charlet 1633. Des enseignants en diverses matières; en philosophie, Louis de Lesclache 1668. Des grammairiens, Iean Masset 1606 (auteur d'une grammaire parue à la suite du *Thresor* de Nicot); un grammairien (occasionnel semble-t-il) écuyer du roi, Robert Poisson 1609; Charles Maupas 1607, 1618, grammairien, enseignant; Antoine Oudin 1632, 1640; Claude Fabre de Vaugelas 1647; Antoine Lartigaut 1669; Mauconduit 1669; Gilles Ménage 1675; René Milleran 1694, grammairien, enseignant. Des lexicographes, Iean Nicot 1606; Ian Louys d'Artsy 1643; Pierre Richelet 1680. Des hommes de lettres, Iean Iacobé de Fremont d'Ablancourt 1654, Antoine Baudeau de Somaize 1661, Nicolas Perrot d'Ablancourt 1662, traducteur d'ouvrages de l'Antiquité, d'Argent 1666, Louis Dumas 1672, de Soule 1689, Jean Hindret 1692; un écrivain, homme de théâtre, Pierre Corneille 1663. Un historiographe du roi, Eudes de Mezeray 1673.

Cinq (Nicot, Masset, Oudin, Vaugelas, Mezeray) représentent la tradition orthographique. Une majorité, dix huit, penchent pour une modernisation orthographique selon différents degrés (Maupas, Charlet, d'Artsy, Fremont d'Ablancourt, Somaize, Perrot d'Ablancourt, Corneille, d'Argent, Blegny, Mauconduit, Dumas, Ménage, Richelet, Hindret, Jrilodrad, de Soule, Milleran, Fertel). Quatre optent pour une orthographe franchement phonétique (Poisson, Jourdain, Lesclache, Lartigaut).

5. Terminologie de la controverse orthographique

Le champ sémantique des débats et de la controverse orthographiques se caractérise par la polarisation des termes autour de deux grands thèmes, "l'ancienne maniere d'écrire" contre les "nouvelles manieres d'écrire", avec l'emploi, pour ces dernières, de toute une terminologie propre, allant des "escrivains les plus curieux" (l'adj. étant employé au sens premier du lat. *curiosus* "qui étudie les choses avec beaucoup de soin", autrement dit "sans préjugés", "ouvert aux nouveautés"), à l'exposé de projets d'élaboration d'une orthographe "vraie", "véritable", "pure", dans sa "perfection", "à la mode", au moyen de "règles", de "principes naturels", "confirmés par démonstracions".

Les partisans de l'orthographe nouvelle s'élèvent contre l'ancienne orthographe étymologique, dénoncent l'inadéquation du rapport graphie-phonie et la difficulté de l'orthographe étymologique; les défenseurs de l'orthographe ancienne dénoncent, au contraire, la "nouauté" et "l'ignorance" qui caractérise selon eux la

nouvelle orthographe, tandis que sur ce fond de controverse "les nouvelles manières d'écrire autorisées" se frayent irrésistiblement un chemin²⁸.

5.1 Caractérisation de l'orthographe ancienne

Tandis que le réformateur Poisson 1609 s'élève contre la difficulté de l'orthographe ancienne qu'il appelle "latinortographe" en raison du rapprochement graphique trop poussé du français avec le latin, Monet 1635 oppose sa "nouvelle manière d'écriture" à l'ancienne "la plus ordinaire et vulgaire".

"La plus ordinaire et vulgaire manière d'écriture"

Le terme "manière d'écriture" est à prendre au sens du lat. *modus* et *ratio*, "l'explication qui rend compte d'une façon d'écrire". R. Estienne 1549 et Nicot 1606, sous l'entrée *Manière*, précisent les équivalents latins, *modus*, *ratio*, et retiennent l'expression "manière d'écrire" comme pendant de l'expression "manière & règle de bien parler", évoquant ainsi successivement l'aspect écrit et oral de la langue et la norme qui y est attachée. Mézeray en 1673 hésite entre l'emploi des termes "orthographe" et "manière d'écrire" (cf. plus loin 47). Une réinterprétation du terme, en français contemporain, pourrait correspondre au terme de "pratique d'écriture"²⁹, voire de "système d'écriture".

L'adjectif "vulgaire" est à prendre au sens premier du lat. *vulgus* "le commun des hommes", il s'agit d'une manière d'écrire "commune à un certain nombre de scribes"; en ce sens "vulgaire" peut être rapproché de l'adj. "ordinaire", "usuel" dans le sens de l'adj. lat. *ordinarius* : une "manière d'écriture vulgaire" correspond à la pratique d'écriture communément en usage à une époque donnée, suivie par la plupart de ceux qui écrivent (en ayant toujours présente à l'esprit la distinction écriture manuscrite et écrit/imprimé). Cette expression correspond à ce que Oudin 1632 appelle "la plus commune façon d'écrire". Au XVII^e siècle on peut parler du courant d'orthographe ancienne, ordinaire, de Nicot, Oudin, Vaugelas, et de l'orthographe étymologique "ordinaire" du *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 et 1718³⁰.

Le terme "d'ortographe vulgère" (avec simplification des lettres grecques *th* et *ph* en *t* et *f*, et remplacement du digramme *ai* par la graphie conforme à la prononciation *ê* notant *e* ouvert), est repris dans l'orthographe réformée, phonétique de Lartigaut 1669, qui établit un parallèle avec la "véritable ortographe francèze" que l'auteur recommande.

28 Comme exemple "d'ignorance" de l'orthographe nouvelle, voir, par exemple, 53, la confusion faite par le réformateur Dobert entre le pronom démonstratif et le pronom personnel réfléchi [{"s'e(s)t un abus"}] en raison d'une tendance à la généralisation de *s* pour la notation de *s* sourd dans sa graphie réformée.

29 Cf. 340.

30 Cf. 244, les points de modernisation orthographique apportés par Nicot au système d'orthographe ancienne en comparaison de l'orthographe ancienne de R. Estienne; cf. 259, pour l'écart entre l'orthographe ancienne et le consensus orthographique retenu dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694; cf. 253, Regnier Desmarais et la théorie de l'orthographe "ordinaire" du *Dictionnaire de l'Académie*.

La "dissimilitude de parole et d'écriture"

La principale caractéristique du système graphique ancien et sa difficulté, selon Monet, est la "dissimilitude de parole et d'écriture", c'est à dire le décalage entre l'aspect oral et écrit de la langue, d'où l'emploi de l'expression "faus masque", l'écrit ne donnant pas un reflet exact de l'oral, et "d'annuieuse coutume d'écrire". L'adjectif "annuieux" (dérivé d'*ennui*, déverbal d'*ennuyer*, avec remplacement de *en* par *an*, de *x* final par *s* au masculin, graphies de l'orthographe réformée de Monet) doit être pris au sens fort du bas lat. *inodiare*, "qui cause de l'aversion, qui embarrasse".

Les lettres étymologiques : des "admoniteurs sans langue", des "letres ocieuses"

Monet nomme les lettres étymologiques des "admoniteurs sans langue", francisation du lat. *admonitor* du v. *admonere* "avertir", les lettres étymologiques étant selon le lexicographe des "avertisseurs muets" censés rappeler l'origine et le sens d'un mot, que lui-même juge parfaitement inutiles³¹.

Le juriste Charlet 1633, de Douai, favorable à une modernisation de l'orthographe, qualifie les lettres étymologiques, qu'il trouve lui aussi inutiles, de "letres ocieuses"³²; *ocieux* (en provençal *ocios*, en espagnol *ocioso*), est une forme savante de l'adj. *oiseux*, du latin *otiosus*, "qui ne sert à rien, stérile".

5.2 Caractérisation de l'orthographe nouvelle

"L'impertinente façon d'écrire qu'ils accommodent à la prononciation"

Oudin 1632, 1640 oppose "l'impertinente façon d'écrire qu'ils accommodent à la prononciation", bonne définition d'une orthographe phonétique, à "la plus commune façon d'écrire". L'adjectif "impertinent", terme de procédure, employé dans ce sens jusqu'au XVIII^e siècle, selon Bloch et Wartburg, est à prendre au sens fort du lat. *impertinens* "qui ne se rapporte pas à, qui ne convient pas"; les graphies réformées ne sont pas adéquates, selon Oudin, pour la notation du français.

Ceci ouvre le champ sémantique de l'aspect juridique, maintes fois soulevé par les défenseurs de l'orthographe ancienne, l'interdépendance des frontières juridiques et linguistiques, argument utilisé par Regnier Desmarais afin de dissuader des réformes graphiques du courant d'orthographe phonétique et réformé de Meigret, Peletier, Ramus, au XVI^e siècle, de Lesclache et Lartigaut au XVII^e siècle³³.

"Si l'on doit écrire comm-on parle, ou si l'on doit garder la vieille ortografe"

L'opposition "nouvelle ortografe/ueille ortographe" telle qu'elle est formulée tout au long de l'*Alphabet* de Poisson, illustrée en fig. 3, 46, est reprise en ces termes dans la "Preface" du *Grand dictionnaire françois flamen, & flamen françois* de d'Arsy 1643. L'expression "écrire comm-on parle" définit essentiellement l'orthographe phonétique qui se veut proche d'une transcription de la prononciation, caractérisée ici par la suppression de *e* caduc final de *comm(e)*, éliidé devant

31 Cf. 332-335, les arguments contre le principe d'écriture étymologique.

32 Cf. 357.

33 Cf. 341, pour l'aspect juridique selon Regnier Desmarais, et 335, d'après Monet.

initiale vocalique; ce *e*, bien que non prononcé, est toujours maintenu graphiquement dans les systèmes d'orthographe ancienne et modernisée. L'expression "écrire comm-on parle" toutefois n'exclut pas entièrement l'orthographe modernisée ou en voie de modernisation, qui se caractérise, elle aussi, par un rapprochement du noyau graphie-phonie, mais sans aller jusqu'à la suppression graphique de *e* caduc.

L'opposition entre l'orthographe ancienne, qui nécessite la recherche de règles de description pour rendre compte de son fonctionnement et du rapport avec l'oral, et l'orthographe phonétique fondée sur la prononciation, apparaît plus nettement encore en fig. 4 et 5, 48, dans le parallèle entre les observations de Vaugelas 1647, à la recherche de règles afin de désambigüiser la prononciation du digramme *oi*, et de Lartigaut 1669, qui propose le remplacement par *ê* de *oi* prononcé avec *e* ouvert.

Vaugelas (1647, 90) : "Quand la diphtongue *oi*, doit estre prononcée comme elle est es-crite {wɛ}, ou bien en *ai* {ɛ}".

Lartigaut (1669, 47) : "Par tout où l'*oi*, & l'*oy* se prononcent come un *ê* ouvert, il faut les changer en *ê* : Eczanple. *conoître*, il *étoit*, *droite*, je *croyois*, etc. écrivez *conêtre*, il *étêt*, *drête*, je *crêyês*".

La suspicion des nouveautés

Plusieurs thèmes reviennent constamment, centrés autour du rejet des nouveautés, de l'ignorance dont témoignent les orthographe nouvelles, de l'indignation qu'un "particulier" puisse se permettre de vouloir réformer, avec le renchérissement des notions "réformer, défigurer, renverser".

Oudin parlant des "Modernes" leur préfère "les habiles qui sont ennemis des nouveautez & de telles ignorances". L'adjectif "habile", emprunté du lat. *habilis*, "apte à", présente le sens fort de "celui qui a des aptitudes, de bonnes dispositions naturelles", et qui par conséquent n'opte pas pour l'orthographe nouvelle comme le fait l'ignorant.

Mauconduit oppose au goût des réformateurs pour les nouveautés la valeur morale de travaux d'utilité publique (1669, Avis, vo) :

"D'autres embrassent de nouvelles manieres introduites depuis peu par quelques auteurs, qui ont eu plus de soin de faire parler d'eux par les nouveautez qu'ils ont inventées que de travailler utilement pour le public".

De Soule s'indigne que des "personnes sçavantes dans les Sciences divines & humaines [...] se laissent emporter *au torrent de la nouveauté*" (1689, 14). Or les représentants du clergé, qui sont probablement visés ici, comptent effectivement une majorité ouverte à l'orthographe nouvelle.

Les "inconvenients de la nouveauté"

Regnier Desmarais parle des "inconvenients de la nouveauté". Il s'élève contre les imprimeurs "qui trouvant de l'avantage pour eux dans une nouveauté qui leur est commode, la suivent sans retenuë" (1706, 75). Le grammairien évoque en ces termes la modernisation des imprimés par l'introduction d'accents en remplacement de lettres muettes que lui-même voulait conserver en raison du principe de permanence graphique. Le grammairien s'indigne particulièrement de la notation proposée par certains réformateurs de *l* mouillé par *lh*, "pareilles nouveautez", "une orthographe toute nouvelle et toute barbare".

<i>Nouvelle orthographe.</i>		<i>uieille orthographe.</i>
cler,	non	cla ir.
claqet,	n.	claqu er.
clauze,	n.	clau se,
clavier,	n.	cla u ier,
clâie,	n.	claye.
cloſe,	n.	cloc he,
cloître,	n.	cloif tre.
cloture,	n.	clof ture.
coſe.	n.	coc he,
coæne,	n.	coef ne,
connoître,	n.	congnoi ſtre.
coin,	n.	coing.
coliqe,	n.	colliqu e.
colaffion,	n.	colla tion.
cole,	n.	col le.
coléxion.	n.	collec tion.
coléje,	n.	colleg e.
coloquer,	n.	colloqu er.
coluder,	n.	col luder,
coluzion,	n.	collu ſion.
coloqinte.	n.	colloqu inte.
coleuvrine,	n.	coulleu u rine,
commenser,	n.	commenc er.
commifère,	n.	commif ſa ire.
comparézon,	n.	compa ra i ſon.
comparoiître,	n.	comparoi ſtre.
compleint,	n.	compla inct,
complère,	n.	compla ire.
complises,	n.	complic es.
compozer,	n.	compo ſer.
conter,	n.	com pter.
conſéder,	n.	conc eder.

conſevoir.

Fig. 3 Dans l'*Alphabet de la vrée et pure Orthographe* le réformateur Poisson oppose la "Nouvelle Orthographe" qu'il recommande à l'ancienne ou "uieille orthographe" en usage. Pour connoître il supprime le s muet et introduit un accent circonflexe sur i qui sert à noter la durée de la voyelle qui précède.

"Une orthographe toute nouvelle et toute barbare"

L'adjectif "barbare", emprunté du lat. *barbarus*, du grec *barbaros* "étranger", ouvre un champ notionnel qui touche à l'idéologie. Ce terme est employé tant par les défenseurs de l'orthographe ancienne que par les partisans de l'orthographe nouvelle, pour éveiller une réaction de rejet fondée sur des associations allant de la notion "d'étranger", "qui ne parle pas la même langue", "d'ignorant", "d'inculte", "qui va à l'encontre du bon usage, des règles du bon goût, ou des lois de la raison", à la notion de "sauvage", de "cruel"³⁴.

Girard, adepte d'une modernisation de l'orthographe, dénonce par le même terme les lettres étymologiques de l'orthographe ancienne qui "conserve par là dans nos écrits toute la barbarie gauloise" (1716, 142); il parle ailleurs "d'un barbare langage sur le papier".

L'ignorance des orthographes nouvelles

L'Anonyme de 1669, critiquant l'orthographe phonétique de Lesclache, déclare :

"Cette maniere d'écrire conforme à la parole est si pleine d'ignorance, que les plus ignorans même la desaprouvent."

Un thème semblable est développé par Mezeray pour justifier le choix de l'orthographe ancienne, étymologique retenue pour le *Dictionnaire de l'Académie* (1673, 130):

"L'ancienne orthographe (maniere d'écrire) qui distingue les gents de lettres (et qui ont étudié la langue) d'auec les ignorants (et les simples femmes)."

Une objection de Doujat, ancien avocat du Parlement de Toulouse, professeur au Collège Royal depuis 1650 et membre de l'Académie depuis cette date, contre l'élitisme de la définition donnée par Mezeray, fait apparaître la situation quant aux connaissances en orthographe, à l'époque; selon Doujat il est inutile en effet de

"[...] choquer par le titre odieux d'ignorants tous ceux qui manquent en l'orthographe, c'est à dire la plus grande partie du monde".

Face à cette "ignorance", Mauconduit 1669 opte pour "l'orthographe des sçavants"; Pierre Bayle 1697, auteur du *Dictionnaire historique et critique*, se prononce "pour une orthographe d'erudition". Il faudra attendre la préface du *Dictionnaire de l'Académie* de 1935 pour apprendre les réserves que l'Académie fait elle-même sur le choix orthographique de la première édition, alors qu'une orthographe modernisée était disponible depuis Richelet 1680³⁵.

Les "particuliers"/le "général de la nation"

L'opposition "particulier"/"général" est très fréquente dans les écrits des défenseurs de l'orthographe ancienne. L'adjectif "particulier", empr. du lat. *particularis* a ici le sens premier de "relatif à une partie". Or il est aisément concevable que dans une société de forte centralisation et de censure comme l'était le XVIIe s., tout ce qui se qui se distinguait du général, de l'usage commun, que ce soit en matière de

³⁴ Voir, à l'inverse également, le sens laudatif de "force instinctive", de "vitalité", de "naïveté" lié à l'adjectif "barbare" dans le *TLF*.

³⁵ Cf. 258.

Le grand usage donc de la dyphthongue *ai*, pour *oi*, c'est au singulier du preterit imparfait de l'indicatif, *je faisais, tu faisais, il faisait*, pour, *je faisois, tu faisois, il faisoit. Estais, j'aurais, j'allais*, en toute les trois personnes de mesme, & en la troisieme personne du pluriel, *ils faisaient*. Cette Reigle est sans exception.

L'*ai*, se prononce encore pour *oi*, aux trois personnes du singulier present de l'indicatif, comme, *je connais, tu connais, il connaît*, pour, *je connois, tu connois, il connoist*. Mais ce n'est qu'en certains mots, qui sont en fort petit nombre; Car les verbes qui sont composez d'un verbe monosyllabe, comme, *je prenois, je renois, j'entre-uois, j'entr-ois*, & autres semblables, n'y sont pas compris, à cause qu'ils sont composez d'un verbe simple monosyllabe, & *ois*, dont la dyphthongue se prononce en *oi*, & non pas en *ai*.



Fig. 4 Vaugelas maintient l'orthographe ancienne, avec *oi* prononcé [ɔi] et *s* muet, *il connoist* (*Remarques sur la langue françoise*, Paris, Camusat, 1647).

De l'-oi, & -oy.

XII. Par tout où l'-oi, & l'-oy se prononcent come un-ê ouvert, il faut les changer an-ê :

Exemple.

conoitre, il étoit, droite, je croyois, &c.
écrivex -

conêtre, il êtêt, drête, je crêyês, &c.

Voyez la 1. Concl. lêtre - oi.

cant on change l'-oi an-ê, l'-y demeu-
re le pluz souvant.

Fig. 5 Le réformateur Lartigaut 1669 recommande le remplacement systématique de *oi* prononcé [ɔi] par *ê* sans durée (*Les Progrès de la véritable ortografe*, Paris, L. Ravenau, 1669).

politique, de religion, ou même de la langue française, tout ce qui était "particulier" (à la fois les auteurs qui écrivaient dans une orthographe nouvelle, les imprimeurs ou libraires qui les éditaient, et leurs systèmes d'écritures qui tranchaient avec l'orthographe ancienne), pouvait être suspecté de nouveauté et être par là-même douteux.

Monet 1635 rapporte en ces termes les objections des défenseurs de l'ancienne orthographe :

"Tous me chantent [...] qu'il est beaucoup plus seant de parler & écrire comme le general de la nation que comme certains particuliers".

Mauconduit s'indigne de l'ingérence de "particuliers"³⁶ dans le domaine public, politique et social qu'est une langue (1669, 28) :

"Il n'y a rien de plus temeraire à un particulier, que de vouloir de son autorité privée faire un si prodigieux changement dans une langue aussi fameuse que la nôtre".

A propos des modifications graphiques du mot *Christ* (noté *krist* dans l'orthographe phonétique de Poisson, avec suppression de *s* muet et introduction d'un accent circonflexe sur *l* qui signale la durée longue de *i* qui précède, et remplacement de la lettre grecque *ch* par *k*), Regnier Desmarais surenchérit (1706, 98) :

"Et n'est-ce pas une espece d'attentat à des particuliers, de défigurer ainsi les mots les plus saints & les plus sacrez".

L'*Encyclopédie* de 1765, sous l'article *Orthographe*, emploie encore ce terme pour désigner les systèmes d'écriture phonétique de Dubois, Meigret, Peletier, Ramus, Rambaud au XVII^e siècle, suivis de Lesclache, de Lartigaut :

"les systèmes particuliers que ces écrivains ont publiés ou suivis".

Reformer/défigurer/renverser

Entre les trois notions de "réformer, défigurer, renverser", il y a une différence de degré que les défenseurs de l'orthographe ancienne n'hésitent pas à franchir. Oudin dénonce "quelques modernes, qui sans aucune consideration se sont meslez de reformer, mais plustost de renverser nostre orthographe". On comprend désormais mieux pourquoi Richelet prend soin de préciser dans la présentation de son programme orthographique, en tête de son Dictionnaire, qu'il ne supprime que les lettres muettes qui ne "défigurent" pas les mots. Regnier Desmarais (1706, 75) commence son traité d'orthographe en dénonçant "l'abus qui s'y est introduit depuis quelque temps [...] de la part de quelques personnes de Lettres qui la défigurent, sous prétexte de la vouloir reformer". Pour Regnier Desmarais la généralisation de la graphie *s* pour la notation de *s* sourd, sur le modèle de l'orthographe de Poisson, par exemple, amènerait à "confondre dans l'écriture le pronom personnel *se* avec le pronom démonstratif *ce* [...] & renverser ainsi toute la Grammaire, & confondre toutes les idées des mots".

³⁶ Pour l'emploi du terme "particulier" dans la préface de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* qui s'indigne de l'accentuation introduite par le courant d'orthographe nouvelle, cf. 210.

5.3 La réforme de l'orthographe et la "Réforme de Luther et de Calvin" : dénominations communes

Au XVI^e siècle déjà, l'apparition de systèmes d'orthographe réformée et phonétique avait suscité des cris "d'hérésie" (il est vrai que les principaux responsables de ces réformes étaient aussi, en grande partie, sympathisants des "idées nouvelles" quand ils n'étaient pas comme Ramus, franchement protestants)³⁷.

On constate encore au XVII^e siècle un curieux amalgame dans les dénominations employées par les uns et les autres pour désigner la réforme de l'orthographe, avec les termes employés pour dénommer la Réforme de la doctrine religieuse de Luther et de Calvin, ainsi que la Contreréforme.

Ainsi Ménage (1675, 548), essayant de délimiter les sphères d'emploi des termes "réforme" et "réformation" confondus dans l'usage, réserve l'emploi du premier à la réorganisation des monastères, mais le second à la fois à la remise en cause des coutumes et des "abus" de tous ordres (y compris ceux de la religion, abondamment dénoncés par les Réformateurs) et à tout changement en matière de langue (y compris en orthographe) :

"On dit Réforme de Monastères. Mais on dit Réformation de coutumes; Réformation d'abus; Réformation de la Langue".

Reforme(r)/réformation/réformateur

Le terme "reformer", emprunté du lat. *reformare* "rendre à sa première forme", "rétablir dans sa forme primitive une règle, une discipline qui s'est corrompue", et ses dérivés "réformation", "réformateur", employés pour la Réforme de la doctrine religieuse aux XVI^e et XVII^e siècles, ont été transposés dans le domaine linguistique pour désigner les tentatives de refonte ou de reformulation du système graphique selon un alignement plus ou moins important sur la prononciation, avancées par les réformateurs.

Ainsi lorsque Oudin dénonce quelques modernes qui se sont mêlés de "reformer, mais plustost de renverser nostre orthographe", le choc des mots reformer/renverser n'est pas loin d'évoquer le bouleversement encore présent dans les esprits, suscité par la Réforme religieuse.

Les "pretendus réformateurs"

Chiflet traite les auteurs de systèmes graphiques réformés de "pretendus réformateurs" (cf. plus haut, 32).

La "prétenduë réforme"

Regnier Desmarais, défenseur de l'orthographe ancienne, ordinaire en usage, compare le travail du grammairien à celui du juriste, qui consiste, selon lui, à classer les faits, à les interpréter, en aucune manière à les réformer comme Lartigaut a tenté de le faire, un an après Lesclache, dans sa "prétenduë réforme" (1706, 68) :

"Il a voulu estendre plus loin sa prétenduë réforme, & comme s'il avoit une entiere juridiction sur toute la Langue".

³⁷ Pour les rapports entre les réformes graphiques et la Réforme religieuse au XVI^e siècle, cf. S. Baddeley, *Réforme et écriture*, Thèse 1991, à paraître.

Or les termes du type "pretendus reformateurs", "prétenduë reforme", etc., étaient précisément employés par les partisans de la Contreréforme pour montrer du doigt les réformateurs comme Luther, Calvin ou leurs disciples. Furetière 1690, sous les entrées *Reformé*, *Reformer*, utilise à plusieurs reprises cette expression pour désigner la Réforme religieuse :

"La Religion *pretenduë Reformée* [...]. Les Huguenots ont *pretendu* mal à propos *reformer* l'Eglise".

A la fin du XVIIIe siècle le lexicographe, jésuite, Féraud emploie encore ce terme pour définir la doctrine religieuse de Calvin (article *Réformé*, 1789, 397) :

"On apèle en France le Calvinisme, la Religion *prétendue réformée*, et par abréviation, la *R.P.R.* et les Calvinistes, les *prétendus Réformés*".

Le "pretendu accent"

Ceci permet d'apporter un nouvel éclairage à l'agacement qui ressort du terme "pretendu accent" utilisé à plusieurs reprises par Mezeray lors des débats sur l'orthographe du *Dictionnaire de l'Académie*. Or Mezeray est franchement excédé par les Modernes qui veulent supprimer le *s* muet latin et le remplacer par un accent aigu, qui n'existait pas dans le latin classique³⁸.

Un "schisme" en orthographe

Au même titre que les doctrines de Luther et de Calvin ont entraîné un schisme bien connu en matière de religion, les fidèles ayant été amenés à reconnaître désormais des autorités différentes, les réformateurs de l'écrit auraient été à l'origine d'un schisme entre l'orthographe ancienne et la nouvelle. Ainsi le grammairien, jésuite, Buffier, au début du XVIIIe siècle, lui-même partisan d'une orthographe modernisée, constate en effet l'extension de l'orthographe nouvelle entraînant une sorte de "schisme" par rapport à l'orthographe ancienne, dont il tente d'analyser les fondements (1714, 103) :

"D'autres écrivains demeurant encore atachez à l'ancienne ortographe, il s'est fait dans notre langue à ce sujet, *une espece de schisme* qui y forme un nouvel embaras, sur tout pour les étrangers".

5.4 L'orthographe nouvelle et la crainte du bouleversement social

Le programme d'orthographe nouvelle, phonétique, de Lesclache joint à l'affirmation de l'auteur "qu'on peut être savant sans savoir le latin" sont suspects d'hérésie, de porter atteinte à l'ordre social, au même titre que la Réforme protestante "schisme si pernicieux", et l'*Anonyme* (1669, 92) ne se prive pas d'établir explicitement le rapprochement ("concepts d'affiliation" qui ont entraîné des réactions tout aussi disproportionnées, encore tout récemment, lors de la diffusion des "rectifications de l'orthographe"³⁹) :

³⁸ Cf. 208.

³⁹ Les arguments contre une modernisation de l'orthographe du français contemporain présentent encore cet aspect de "catastrophe sociale" liée à une réforme, cf. Ph. Cibois (1989, 69-129), "Orthographe et société".

"Il est tres-certain qu'à moins de vouloir introduire dans nôtre France le Mahometisme, ou l'Eglise pretenduë de Genève, on ne peut pas persuader l'ignorance de la langue latine, ny soutenir qu'on puisse avoir une veritable science sans la posseder parfaitement (c.à d. la langue latine), & souscrire à l'opinion d'un *Schisme si pernicieux*, c'est travailler à la ruine & à la destruction totale du plus florissant & du mieux policé Royaume du monde".

La nécessité d'une uniformisation de l'écrit dans la France du XVII^e siècle, caractérisée bien plus encore qu'aujourd'hui par les variétés de parlars, régionales, dialectales, idiolectales et sociolectales, a soulevé une vive polémique, les différentes solutions proposées par les écrits "sur l'orthographe" ayant entraîné une "Bataille orthographique" au sens propre, qui vient renforcer la querelle des Anciens et des Modernes, dont les études les plus récentes, cependant, à notre connaissance, n'ont jamais mentionné l'enjeu orthographique.

D'Argent 1666, auteur d'un *Traité de l'ortographe, dans sa perfection*, prend les armes et part en croisade contre l'orthographe nouvelle, déclarant avoir :

"Esté touché d'une si viue douleur pour les violences que l'ortographe Françoisse a receues depuis quelques années, que ie me suis senty obligé de prendre les armes en main pour sa defense".

L'orthographe phonétique de Lesclache (et en particulier la généralisation de *an*) ont créé une vive polémique qui se transforme en attaques personnelles; l'*Anonyme* s'adressant à Lesclache (1669, 30) :

"C'est un blaspheme (...). On leur dira que *sens* avec un *e* signifie ce que vous n'avez point et *sans* avec un *a* est une préposition de la grammaire".

Dans ce même *Anonyme* on apprend que l'enseignement de la philosophie en français, et non en latin, qui plus est aux femmes, corrompt l'ordre social établi et mène proprement jusqu'à la destruction de la langue latine. L'*Anonyme* à l'intention de Lesclache (1669, 54) :

"C'est vous seul qui avez fort corrompu ce bel ordre, depuis que comme un autre Samson avec sa Dalila, vous filés dans les ruelles des Precieuses, en leur apprenant vôtre philosophie Françoisse, qui est au sentiment des plus raisonnables, la ruine et la destruction entiere de la langue latine".

Dédié "A Messieurs de l'Academie Françoisse", cet *Anonyme* de 1669 les supplie d'intervenir très rapidement devant le danger et la menace contre l'ordre et les valeurs établies (l'amour du travail, les mérites de la difficulté, face à la paresse, à l'ignorance, à la facilité) que représentent la diffusion de la réforme orthographique de Lesclache et la facilité d'acquisition de sa méthode (1669, a 2, vo) :

"Ainsi, Messieurs, desabusés-le de son erreur, decidés & prononcés contre sa vanité comme Juges Souverains, le desordre est trop considerable pour le negliger, c'est un monstre d'ignorance, qu'il faut étouffer d'abord de peur qu'il ne se fortifie, & qu'il ne gagne les Esprits ennemis du travail, par les apparances de la facilité qu'il leur persuade".

L'argumentation glisse insensiblement vers une idéologie de classe, la crainte qu'une orthographe plus facile, acquise plus rapidement, qui donne accès à l'écrit à un plus grand nombre, ne fasse bouger l'ordre social établi, qu'il s'agit à tout prix de maintenir. *Anonyme* (1669, 50) :